

CENTRE RHONE -ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE Du 9 au 14 FEVRIER 2018

- Alain Tourraine: "Macron? Enfin un pilote dans l'avion. Mais pour aller où?"
- Les députés En marche bloquent sur les troubles psychiques
- <u>Macron ou le grand écart entre les actes et les discours,</u> épisode 1 : les droits des femmes
- Inégalités salariales et maternité
- L'emploi dans les TPE représente 20 % de l'emploi salarié
- "L'archipel métropolitain", une nouvelle lecture des dynamiques territoriales
- Les 35 heures ont (presque) vingt ans. Il faut les actualiser et aller plus loin
- Changer l'entreprise : ce que dit le droit
- Se faire une opinion?

Alain Tourraine: "Macron? Enfin un pilote dans l'avion. Mais pour aller où?"

Par Denis Lafay | 08/02/2018, 6:00 | 10954 mots

élection - et un début de quinquennat - qui révèle la France à elle-même : voilà l'enseignement cardinal de l'essai événement « Macron par Touraine » (Editions de l'Aube) en librairies depuis le 1er février. En dialogue avec Denis Lafay, Alain Touraine fait bien davantage qu'analyser la stratégie politique d'Emmanuel Macron ; il projette ce « moment » si particulier de l'histoire politique, sociologique, économique sur l'état de la société française, et sur des enjeux de civilisation qui ont pour noms Europe, vivre-ensemble, droits humains, démocratie, modernité. Et sens. La France - et l'Europe - telle qu'elle est, peut-elle devenir la France - et l'Europe - à laquelle Emmanuel Macron aspire ? « Enfin, l'avion France a un pilote », se félicite le sociologue. Mais pour aller où ? Et comment ? Extraits.

D'ores et déjà, alors que la véritable épreuve de force entre la France et lui commence juste, avant qu'il ne soit mis à l'épreuve des faits de sa politique, avant que le temps éprouve son bilan, peut-on considérer qu'Emmanuel Macron incarne un moment très singulier de l'histoire politique française, au-delà même de la Ve République ?

Depuis près de cinquante ans, la France est comme un avion sans pilote. Valéry Giscard d'Estaing n'a pas converti la France au libéralisme; le Programme commun qui a porté François Mitterrand au pouvoir en 1981 a été abandonné par la force des choses en 1983, et sa deuxième présidence, après la mise à l'écart de Michel Rocard, a pris une orientation confuse, comme la période où se sont affrontés Jacques Chirac et Lionel Jospin. L'arrivée au deuxième tour de l'élection présidentielle de Jean-Marie Le Pen en 2002 a marqué une rupture brutale encore aggravée par l'éclatement en 2007 de la crise financière dont l'Europe, et la France en particulier, ne sont pas encore sorties. Avec Emmanuel Macron surgit un « pilote dans l'avion » et les Français votent massivement pour lui. Mais où l'avion et son pilote vont-t-il aller ?

En France, il n'y a plus ni droite ni gauche de gouvernement, ni de majorité clairement définie. Le Président manifeste une grande volonté d'action, en particulier au niveau international, mais personne ne peut encore estimer si en 2022 la France sera plus à droite ou plus à gauche qu'en 2018 et comment se sera réorganisée - ou non - sa vie politique. Il est vrai qu'un homme d'Etat ne peut pas se définir seulement comme « de gauche » ou « de droite », mais il doit aussi se situer par rapport à une majorité nationale qui, elle, est toujours d'une manière ou d'une autre de droite ou de gauche, puisque ces mots, qui n'ont de sens que dans une démocratie représentative, correspondent à la fois aux intérêts, aux stratégies et aux objectifs de différentes catégories sociales.

Quels enseignements sociologiques et politiques faites-vous de ce « phénomène » de son enclenchement au printemps 2016 à sa spectaculaire éclosion le 7 mai 2017? Le « transpartisanisme » qu'il incarne, ce discours qui transcende les clivages et disqualifie les postures politiciennes habituelles, apparaît bienvenu car tourné vers le « bon sens ». Mais est-ce le cas ? Votre connaissance de la société valide-t-elle l'idée d'une évaporation des différences idéologiques ?

Certainement pas. Mais lorsqu'Emmanuel Macron fait le choix de créer son mouvement *En marche!* et de quitter le gouvernement, dans quel état la France politique est-elle? En décomposition. Qu'il s'agisse de la gauche ou de la droite républicaines, le constat est celui d'une nécrose profonde, de divisions et de clans, d'une extrême pauvreté idéologique et programmatique découlant d'une lente déliquescence entamée plusieurs décennies plus tôt. Cette France politique, désorientée dans un monde ébranlé par le Brexit et l'élection de Donald Trump, n'est plus un acteur. Car la gauche arrive au bout de son histoire dont elle a perdu le sens en se satisfaisant d'un déterminisme économique sans perspectives sociales et culturelles. La France de 2016 ne croit plus en l'Europe - onze ans plus tôt, ses citoyens ont massivement rejeté le projet de Constitution européenne -, n'admet pas la mondialisation, peine à intégrer les transformations sociales issues des mutations technologiques, et s'enferme dans des stratégies nationales.

Elle n'a plus aucune confiance en sa classe politique, et semble prête à « donner sa chance » à un candidat neuf, audacieux, qui n'est lié à aucun des partis traditionnels. Voilà cette France dont Emmanuel Macron saisit parfaitement les contours, mais aussi la possibilité de la projeter vers un dessein et des logiques inédits. Cessons de considérer qu'il a eu l'audace de « casser » le système politique ; ce dernier était épuisé. Il a eu « seulement » l'intuition - reconnaissons-le : géniale - d'en comprendre la gravité puis d'en tirer les conséquences. D'où ce « ni droite ni gauche », d'où ce renoncement au dilemme dirigistes-libéraux ; d'où ce discours très « gaulliste » d'une résurrection de la France sur la scène internationale et en premier lieu européenne ; d'où cette promesse d'un « Etat français » de nouveau acteur visionnaire et reconnu dans le concert mondial.

Détectez-vous donc chez Emmanuel Macron la capacité, même embryonnaire, de réinitialiser un sens, ce sens ?

Ces dernières décennies, ce qui était commun à tous les discours politiques, à toutes les postures idéologiques était l'absence de sens. Il n'y avait ni objectif, ni cap, ni cohérence. Emmanuel Macron rend possible le retour au sens. Mais cela comporte des risques. Ne s'expose-t-il pas à ce qu'on lui reproche de ne pas présenter assez clairement ses projets ? C'est contre ce risque qu'il se protège en précisant la manière dont il veut établir des relations avec les divers groupes sociaux.

Cette victoire d'Emmanuel Macron informe sur la société française, sur ses exigences et ses souhaits, sur le rapport des Français à l'exercice traditionnel de la politique. Signifie-t-elle qu'ils partagent avec leur Président cette même quête de sens ?

Je ne le crois pas. Emmanuel Macron n'est pas un « homme du centre », et son positionnement « ni gauche ni droite » résulte en premier lieu de la prise de conscience de l'écroulement profond, irrémédiable, de la social-démocratie - que l'Anglais Tony Blair avait reconnu au tournant des années 1990 et 2000. Ce contexte politique historique tout à fait exceptionnel, il s'en est saisi pour en faire une victoire. Au moment de voter, les Français ont vu en lui un homme providentiel, ce fameux commandant de bord aux manettes d'un appareil dont lui-même ignore encore s'il le pilotera en direction de Berlin ou de New York. Et cette aura salvatrice s'est répandue bien au-delà des frontières nationales. Jusque dans la presse ou l'opinion publique de gauche en Italie, on se prend à rêver qu'il va ressusciter l'Europe.

Certes, on ne peut pas réussir une politique avec pour seul curseur l'appréhension du monde dans le prisme de l'histoire ; en revanche, sans une telle vision, il est impossible d'espérer trouver un chemin au milieu de cette réalité planétaire intégralement ouverte, infiniment complexe, totalement incontrôlée. Sans boussole, tout pays est condamné à subir, à être désorienté, et ainsi à décliner et à se déchirer. Sans pilote, il est illusoire d'espérer compter, peser, influencer, et même penser et décider par soi-même.

Si Emmanuel Macron incarne ce sens, cela peut-il contribuer à « aider » les Français à trouver au fond d'eux-mêmes un sens à leur propre existence de citoyen et un sens collectif dans la société ?

Je n'y crois guère. En effet, le retour d'un sens, la redécouverte du sens n'ont d'effets durables dans les consciences et ne s'enracinent dans la société que lorsque des réformes sont mises en œuvre. La traduction concrète du sens est capitale pour que le sens sédimente, ramifie, s'impose. Or, pour prendre deux exemples illustrant le « sens des valeurs » : l'éducation et l'accueil des réfugiés, Emmanuel Macron est encore loin d'inscrire une politique sociale et économique dans l'incarnation du sens qu'il a tentée.

La conquête d'Emmanuel Macron aura aussi été celle de l'image. Les médias ont-ils exercé correctement leur rôle ? N'ont-ils pas cédé à une exploitation incontrôlée voire servile de ce qui constituait un gisement inespéré, n'ont-ils pas porté à son paroxysme la confusion de l'information et de la communication ? Ont-ils aussi souhaité, même inconsciemment, favoriser la victoire du plus sûr rempart à Marine Le Pen ?

Les Français ont élu un « porteur de sens » parce qu'ils sont dotés d'une conscience forte. Depuis 2015 en proie à une vague terrifiante d'attentats et à un climat anxiogène propice aux pires dérapages, comment ont-ils réagi ? D'une manière digne et responsable, notamment à l'égard de la communauté musulmane que le radicalisme religieux et la propagation des doctrines djihadistes au-delà de la Syrie ou de l'Irak pouvaient inciter à stigmatiser. Ils ont eu la volonté de ne pas céder aux peurs et de garder le sens de la vie.

C'est une preuve qu'ils entretiennent à l'égard d'eux-mêmes et de toutes les composantes de leur société, une relation responsable, plus forte que toutes les influences, même les plus nuisibles. Cette conscience de la nation et de l'histoire, cette conscience que les enjeux de vie et de mort, de sens et de non-sens s'imposent à toutes les interprétations politiques et partisanes, ils ne les doivent ni à l'éducation ni aux médias, mais à eux-mêmes. En définitive, l'influence que les médias ont pu exercer sur le triomphe d'Emmanuel Macron est toute relative.

IDEOLOGIE

Emmanuel Macron a-t-il inventé (ou non) un nouveau positionnement idéologique et donc politique ? Que garde-t-il des thèmes idéologiques traditionnels de « gauche » et de « droite » ? Sa conquête lui confère-t-elle d'avoir réussi - au moins pendant la campagne - à modeler une synthèse idéologique ? Et à préparer la France voire une partie de l'Europe à une hégémonie idéologique ?

Emmanuel Macron n'a pas inventé le monde où il agit. Heureusement ! Il a compris le monde réel dans lequel nous vivons. Ce n'est plus un monde d'Etats nationaux, comme celui dans lequel nous avons vécu depuis les traités de Westphalie au XVIIe siècle jusqu'aux Guerres mondiales et encore pendant la période de reconstruction de l'Europe après la chute de Hitler. Il a compris que la règle d'or aujourd'hui est : penser global. Comme Ulrich Beck, sociologue allemand, mais très présent à Londres et plus récemment à Paris, l'a démontré de la manière la plus convaincante.

Dans ce monde global, les États totalitaires post-communistes et les Etats autoritaires post-nationalistes pèsent d'un poids de plus en plus lourd. Le monde de demain ne fonctionnera pas sur le modèle des grandes puissances industrielles, démocratiques et autrefois colonisatrices de l'Occident. Tous les pays importants participent à une économie mondialisée, et les Etats-Unis ont même choisi de faire fabriquer leurs ordinateurs et leurs smartphones non pas sur leur sol mais en Chine. Ce puissant développement des échanges économiques internationaux a

pour contrepartie surprenante une absence presque complète d'acteurs et de conflits sociaux et politiques. Ce qui tient à la répression exercée dans de nombreux pays et à l'épuisement, dans les territoires où sont respectées les libertés publiques, des idéologies et des acteurs qui s'étaient formés dans la société industrielle.

Tout dirigeant qui aspire à jouer un rôle important doit donc à la fois entrer résolument dans un cadre d'action mondial et susciter la création dans son propre pays de nouveaux acteurs sociaux et politiques. Emmanuel Macron comprend bien le monde dans lequel il veut piloter la France et aussi l'Europe; mais dépend-il de lui que se forment en France et en Europe de nouveaux acteurs sociaux et politiques?

... Mais alors, quelle droite et quelle gauche sont-elles appelées à renaître qui assurent au paysage politique l'énergie, la créativité et donc le sens aujourd'hui abandonnés à Emmanuel Macron ? Car son avènement a fait voler en éclats l'échiquier politique : Parti socialiste décomposé, Républicains fracturés, France insoumise bien fragile, centre qui n'a jamais été aussi vain. Les formations républicaines apparaissent chloroformées et pour partie aspirées par et dans le phénomène Macron...

Le triomphe de ce dernier impose à la droite républicaine un ancrage « dur ». Avec Laurent Wauquiez en figure de proue, elle ne va pas cesser de se rapprocher des thèmes et des prises de positions chers au Front national. A cette perspective limpide et pour des raisons comparables, la gauche va-t-elle répondre en épousant une rigidité tout aussi radicale ? Je ne le pense pas. Jean-Luc Mélenchon n'incarne que la nostalgie du parti communiste et de la « ceinture rouge » parisienne - formée dans les années 1920 par la conquête par le PC des municipalités encerclant la capitale.

Dès lors, quelle place Emmanuel Macron peut-il accorder à la reconstruction d'une gauche qui ne soit pas « dure »?

Soyons lucide: la probabilité de reconstruction est bien plus élevée à droite qu'à gauche, cette dernière étant dans un état profond de décomposition aux multiples causes - au sommet desquelles trône un certain retard intellectuel. Je ne crois pas en une solution, en un miracle présidentiel. Emmanuel Macron ne va pas « définir une nouvelle France », il peut en revanche être davantage qu'un Président de transition, c'est-à-dire ce fameux pilote d'un avion auquel sont confiés des passagers aujourd'hui sans perspective, sans objectif et qui pendant ces cinq années vont se consacrer justement à remplir le vide accumulé pendant plusieurs décennies.

La manière dont les forces syndicales se rallieront ou non à la dynamique de Jean-Luc Mélenchon sera, à ce titre, déterminante. Pour autant, je suis convaincu que l'autre phénomène électoral, celui justement de La France insoumise, va progressivement mais irrémédiablement s'affaiblir : sa base politique ne résistera pas à la gentrification des zones urbaines qui lui sont aujourd'hui favorables. Paris est une ville mondiale, Lyon est une ville mondiale, alors que les autres agglomérations qui l'étaient aussi, Marseille et Lille en tête, sont disqualifiées. La marginalisation des classes populaires et même leur exclusion des grandes conurbations d'envergure internationale vont se poursuivre. Dans vingt ans, même le département de Seine-Saint-Denis votera « à droite. »

D'aucuns sont dubitatifs sur la « véritable réalité » du programme d'Emmanuel Macron. L'absence de programme estelle nécessairement un handicap ?

Recréer une capacité de décision étatique internationale et revendiquer un mécanisme démocratique de participation de la majorité des citoyens aux décisions constituent deux chantiers de niveaux de difficulté très différents. Sans programme, le premier peut être accompli ; le deuxième est irréalisable. Qui peut croire, par exemple, que l'on peut modifier en profondeur le système éducatif sans qu'un processus démocratique ait permis aux enseignants de participer à sa rédaction et de le partager ? Sans programme point de transformation. Ou alors au prix de la révolution.

A l'idéologie sont associées les valeurs - terme que vous maniez avec méfiance et qui d'ailleurs est très peu présent dans le lexique d'Emmanuel Macron. Son « œuvre » n'est-elle pas, plus que de faire surgir de nouvelles valeurs, de progresser sans valeurs? Ce qu'il incarne, là encore supposément ou réellement, disqualifie-t-il tout ce que la politique a toujours mis en avant de valeurs?

En effet, je n'aime guère le mot « valeur », comme d'ailleurs je me méfie de celui de « personne », car il crée un regrettable mélange entre le social et les convictions, une dangereuse confusion entre des principes qui devraient être complètement séparés : normes, autorité, pouvoir d'un côté, justice, dignité, sacré, loi de l'autre. Cela, Emmanuel Macron l'a certainement compris, lui qui veut refonder le sens, engager des missions de réforme et de transformation, initier des actions concrètes qui vont modifier les rapports entre les groupes sociaux.

Comme par un effet boomerang, c'est justement de « valeurs » que les caciques du Parti socialiste, des Républicains ou du Front national martèlent la reconstruction de leurs formations respectives. Dans le sillage de la « révolution Macron », est-ce une stratégie obsolète ? Ou au contraire opportun(ist)e, si l'on considère que la population pourrait exprimer un besoin croissant de « valeurs » au fur et à mesure que les manifestations de déracinement, de désaffiliation, d'effacement des repères (culturels, religieux) liés à la mondialisation progresseront encore davantage ?

Valeur est un mot creux, qui nie les problèmes de fond, qui esquive l'enjeu, ultime, du sens. Valeur veut dire que la politique et l'éthique se confondent, il honore « l'esprit républicain » dont tout démocrate connaît les limites. En effet, ce qu'incarne l'esprit républicain, c'est cette classe moyenne ante puis post révolution industrielle trivialement anticléricale, aveugle aux grands conflits sociaux contemporains, indécise et opportuniste, jamais totalement dans un camp pour mieux rejoindre l'autre « au cas où », ni bonapartiste ni pro-ouvrière, acceptant le massacre des ouvriers au nom « d'intérêts supérieurs » en réalité invisibles, et parfois collaborationniste pendant la Seconde Guerre mondiale. Alors je ne suis pas étonné qu'au nom de « l'esprit républicain » d'aucuns, sur l'échiquier politique décomposé et donc en recomposition, recourent aux « valeurs » et à « l'esprit républicain » pour espérer donner un semblant de vernis à leur ambition.

Il fut reproché à Nicolas Sarkozy son obsession de la communication directe, et d'avoir travaillé à discréditer les corps intermédiaires mais aussi certaines institutions susceptibles d'y faire obstacle. N'est-ce pas, à sa douce mais ferme manière, ce qu'Emmanuel Macron entreprend lui aussi ?

Aucun Président n'a intérêt à utiliser constamment la communication directe. Le monde en général et notre vie quotidienne en particulier y recourent copieusement, et il est au contraire de la responsabilité des représentants de la démocratie de faire la démonstration que la démocratie représentative est efficace. Ce thème introduit une question majeure : aujourd'hui, qu'est-ce que la démocratie ? On a longtemps donné des définitions institutionnelles, celle de Montesquieu la résumant à « un système de séparation des pouvoirs et d'élections libres à intervalles réguliers » semblant la plus juste. Mais cela ne suffit pas à « faire » une démocratie. Laquelle, à mes yeux, a pour noms les droits humains fondamentaux : liberté, égalité, dignité.

La démocratie n'est pas qu'une idée abstraite appelée à n'intéresser que les philosophes politiques. La démocratie n'est réelle que si ses principes sont respectés dans tous les domaines de la vie sociale, non seulement à l'usine ou au bureau mais à l'école, à l'hôpital, dans le traitement des handicapés et dans les lois et règlements qui concernent tous les groupes minoritaires.

A ce titre, je considère comme une grave atteinte à la démocratie le refus de recevoir les réfugiés et de respecter leurs droits, et chacun doit admettre que le chemin que doit prendre l'esprit démocratique nous est le plus souvent indiqué par les groupes, sans cesse plus nombreux, de

bénévoles qui forment ce qu'on peut dénommer l'avant-garde de la défense des droits humains. La démocratie est le régime où toutes les décisions sont subordonnées au respect de ces droits. Elle place les droits au-dessus des lois. De toutes les espèces vivantes l'espèce humaine est la seule qui ait le droit d'avoir des droits, a écrit Hannah Arendt. J'aimerais que dans notre admirable devise nationale nous comprenions le mot fraternité comme signifiant solidarité, à l'instar du mouvement ouvrier, et aujourd'hui dignité de chaque être humain. Réjouissons-nous que ce mot soit désormais prononcé partout, dans toutes les parties du globe.

Le « climat » dans lequel Emmanuel Macron avait inscrit sa campagne était de non-haine et de non-clivage, et ce particularisme aura participé à sa popularité - surtout à l'aune des déchirements intrapartisans chez les Républicains et au Parti socialiste. Que peut-il rester, à terme, de cette « atmosphère » ?

Toute forme de conflit purement politicien affaiblit la capacité d'action politique. En revanche, tout atonie excessive, tout effacement des conflictualités sont eux aussi néfastes. Et c'est bien l'absence de ces conflits, qu'ils soient politiques ou sociaux, qui risque de déformer le « phénomène Macron »... Une société moderne repose avant tout sur l'association d'une image de la créativité humaine et de la reconnaissance d'un conflit social central. Dans la société industrielle où nous avons vécu pendant deux siècles, l'image de nous-mêmes comme créateurs de nos œuvres et de nos droits fut celle d'homo faber et le conflit central fut celui du capital et du travail. Aujourd'hui, de manière plus directe encore, nous nous définissons comme des sujets créateurs et transformateurs de nous-mêmes et du monde - et malheureusement aussi capables de nous détruire nous-mêmes. Le conflit central est celui qui oppose les droits humains fondamentaux au pouvoir de plus en plus total de tous les systèmes et des contraintes qu'ils imposent aux acteurs.

Au second tour de l'élection présidentielle, 10,6 millions d'électeurs ont porté leur voix sur Marine Le Pen et 16 millions d'inscrits ont fait le choix de l'abstention. Outre-Atlantique, le président américain qui a précédé Donald Trump a pour nom Barack Obama. C'est-à-dire qu'à celui auquel fut confié l'espoir d'une société progressiste, d'une économie équilibrée, d'une réduction des inégalités, d'une géopolitique pacificatrice, d'une considération inédite des causes climatique, énergétique, environnementale, a succédé le « pire. » Ce double constat questionne fondamentalement la responsabilité qu'endosse Emmanuel Macron dans la conduite de son quinquennat...

Certes. Mais il existe plusieurs raisons d'être optimistes. En 2017, le Front national aura constitué un incontestable danger. Mais les séquelles du débat, catastrophique pour elle, qui a opposé Marine Le Pen à Emmanuel Macron entre les deux tours seront irréversibles pour son crédit et son avenir. Son incompétence, sa vacuité, et l'inconsistance de son programme ont sauté aux yeux des téléspectateurs et à la figure d'une partie de son électorat. Cela restera une marque indélébile. Et l'éclatement de son parti, qu'illustrent le départ fracassant de son « fidèle » Florian Philippot et le retrait de Marion Maréchal Le Pen, en est le premier effet collatéral. Son écroulement politique pourrait être aussi spectaculaire et définitif que celui de son père après 2002. Laurent Wauquiez saura exploiter idéologiquement et électoralement cette brèche; je souhaite qu'il réintègre une partie de l'extrême droite dans le respect de la démocratie que doivent défendre la droite comme la gauche.

Faut-il bien s'en réjouir ? Une droite républicaine poreuse avec les marqueurs sociétaux du Front national est-elle la plus utile à la salubrité du débat démocratique ?

Une droite dure sera toujours moins dangereuse qu'une extrême droite tentée par un régime autoritaire.

Emmanuel Macron dit vouloir incarner « la reconstruction d'un héroïsme politique » à même de permettre de « retrouver le sens du récit historique. » Héroïsme, politique, récit, histoire : que signifie l'assemblage de ces locutions ? Une alternative crédible à la « révolution » copieusement galvaudée ?

Le terme d'héroïsme est opportun, car il désigne non la société mais l'Etat. Et il correspond à cette fameuse position de « pilote » qu'il exerce. Emmanuel Macron peut-il succomber au syndrome monarchique ? Je ne le crois pas. Au contraire, ses ennemis les plus dangereux étant à sa droite, il s'efforcera de trouver des alliés à gauche pour sauver son rôle de Chef de l'Etat, responsable de la politique internationale et de la défense des droits fondamentaux. Encore faut-il qu'à gauche comme à droite se créent et s'organisent des partis et surtout des courants d'opinion porteurs de projets démocratiques.

Emmanuel Macron a une connaissance lucide de son électorat, il sait qu'une telle dérive favoriserait la montée en puissance de Jean-Luc Mélenchon au sein de l'opinion publique et la possibilité de soulèvement social au sein d'une France qui se sent « déjà » hors-jeu. Sa détermination à vouloir réduire certaines fractures au sein de la société française n'est pas compatible avec un tel écart de comportement.

La restauration d'une France politique et économique chargée « de sens » implique une éthique politique et économique. Des terrains hautement piégés, mais que tout Président de la République a le devoir de prospecter. C'est un moment clé dans la trajectoire d'Emmanuel Macron...

Reconnaissons à Emmanuel Macron que ce qu'il entreprend dans ce domaine est positif. Retrouver, comme il s'y emploie, ce fameux héroïsme, c'est une manière d'honorer l'exigence éthique. Et le « bon niveau » est celui sur lequel il place l'essentiel de son énergie et de sa foi : l'Europe. A-t-on oublié que l'Europe a été pendant les décennies post-1945 le continent de tous les possibles ? Celui où le monde ouvrier, les masses populaires, les minorités ont le mieux vécu ? Où les systèmes de solidarité en matière de soins ou d'éducation se sont révélés les plus ambitieux ? Va-t-on laisser les formations populistes, xénophobes et europhobes l'anéantir, comme s'y fourvoie le camp sécessionniste en Angleterre ? Le think locala vécu, et ne peut être appliqué qu'à des problématiques limitées ; le think global est dominant, il conditionne la réhabilitation des Etats, il façonne une éthique parce qu'il dessine une perspective et un dessein, parce qu'il redonne espoir à des démocraties représentatives aujourd'hui déliquescentes. Cela, Emmanuel Macron l'a compris. Et le met en œuvre, comme l'illustrent ses discours « cadres » devant l'Acropole (7 septembre 2017) ou à la Sorbonne (dix-neuf jours plus tard), mais aussi sa recherche d'une rationalité de la négociation à l'issue de laquelle peut être envisagé le plus important : l'accord des acteurs sociaux. La réalisation de ce dernier, n'est-ce pas la concrétisation de l'éthique politique ?

POUVOIR

Emmanuel Macron révèle une singulière relation au pouvoir. Comment considérez-vous son rapport au pouvoir et son exercice du pouvoir ? Sa propension à concentrer les pouvoirs aurait pour dessein moins de les détenir intrinsèquement que de disposer des moyens d'agir efficacement : cette plaidoirie de ses défenseurs vous semble-t-elle crédible ?

Qu'est-ce que le pouvoir d'Etat ? C'est la possibilité d'exercer légalement la violence, c'est le monopole de la violence légitime. L'Etat peut décider l'incarcération; l'intellectuel, le chef d'entreprise, l'ouvrier ne le peuvent pas. Ils ne sont disposés, socialement, qu'à exercer une « autorité. » La crise de la démocratie, l'affaiblissement et même la fin des sociétés, résultent de l'envahissement des sociétés par des Etats tout-puissants. Des États-Unis à la Chine, de l'Inde à la Russie, du Japon à nombre de pays musulmans, partout prospèrent des régimes nationalistes par la force desquels l'Etat s'est imposé aux sociétés. L'heure est donc à restaurer le principe d'une conscience de soi créatrice d'elle-même, affranchie de tout asservissement à un supposé Etat créateur comme cela est le cas dans de trop nombreux pays.

L'enjeu est d'une grande complexité. Avec la Déclaration des droits et de l'homme et du citoyen, nous avons construit notre conscience dans la *citoyenneté*; avec la révolution industrielle, dans le *travail*. Et maintenant ? Dans quels domaines pouvons-nous engager notre volonté de création ? Dans la libération de l'acteur social, dans la libération des mouvements éthico-démocratiques contre l'Etat hégémonique ou despotique, contre l'Etat total. Avant-hier Solidarność et les mouvements d'opposition au régime soviétique ou chinois, hier le Printemps arabe : en voilà quelques illustrations. Ce chantier, fondamental, qui consiste à redonner la priorité aux acteurs sociaux, Emmanuel Macron doit en être convaincu et le mettre en œuvre s'il veut - et si *nous voulons* - trouver les moyens de résister aux déferlements de la mondialisation, en premier lieu financière.

Après l'« hyper » de Nicolas Sarkozy et l'« hypo » de son successeur, la présidentialisation de la fonction telle qu'Emmanuel Macron l'exerce - y compris via la porosité des corps législatif et exécutif qu'il n'incarne pas moins que l'ancien élu UMP - dessine-t-elle bien une « troisième voie » ? Est-il possible de ne pas sacraliser outrancièrement - et au détriment du fonctionnement des institutions - l'exercice de la fonction lorsqu'on a fondé sa victoire sur une personnification aussi affirmée ?

Les habitants de chaque pays européen en général et les Français en particulier éprouvent le besoin d'être de nouveau visibles et influents sur la scène mondiale. Tous sont conscients que leur perception de la perte de statut de grande puissance correspond à une réalité, à laquelle peu de pays échappent. Même les Allemands, très lucides, ne se font pas d'illusion - ce que leur rappelle implacablement leur absence du conseil de sécurité de l'ONU. Sur le « vieux continent », qui porte si bien son nom, seule l'Angleterre est encore épargnée par l'érosion, et cela elle le doit à sa quasi gémellité - historique, culturelle, linguistique - avec les Etats-Unis. Européens et Français sont d'autant plus avides de reconquérir cette reconnaissance qu'ils savent que leur continent n'existe pas aux yeux de l'Amérique bien sûr de Trump aujourd'hui mais déjà d'Obama hier. L'Europe n'existe dans aucun des marqueurs américains de la modernité (aujourd'hui et demain) ; elle n'existe que dans la richesse d'un patrimoine séculaire (hier). Pire, et c'est visible en France, existe une impression d'être dépossédé des pensées, des concepts, des ressorts, des langages qui expriment les problématiques fondamentales et qui permettent de participer à leur résolution dans le cadre de la mondialisation. Etre moteurs et non pas seulement agents de l'avenir du monde semble leur être - aussi injustement que fallacieusement - interdit. Espérer reconquérir, même très partiellement, un statut « mondial » exige de ceux qui représentent le sommet de l'Etat une forme d'incarnation. Le personnifier même dans l'excès peut y contribuer. En revanche, lorsqu'elle s'effectue dans l'effacement des lignes traditionnelles droite - gauche, cette incarnation ne peut revendiquer aucun sens, et donc se déplace et progresse sans boussole.

Certes il est essentiel de distinguer le *pouvoir* de l'*autorité*, mais la manière dont « on » exerce le premier constitue une grille de lecture de la façon dont « on » espère que la seconde s'exprimera. Emmanuel Macron déploie-t-il une forme inédite de l'autorité ?

Il est incontestable que l'exercice du pouvoir d'État est métamorphosé depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Cela suffira-t-il pour que l'exercice du pouvoir politique et celui de l'autorité évoluent à leur tour ? Non. Le statu quo est probable parce que la nature même des institutions politiques y conduit. Les institutions politiques dites représentatives forment la charpente de la démocratie. Sont-elles elles-mêmes démocratiques ? Non, pour la plupart d'entre elles - école, justice, santé publique, organisation du territoire, etc. Dans ces conditions, comment repérer puis résoudre les grands problèmes de société, les grands enjeux qui définissent une société ? Et c'est d'autant plus difficile dans une époque où la plupart des grands sujets ne sont plus visibles et compréhensibles dans le cadre des familles politiques traditionnelles. Qu'il s'agisse d'enseignement, d'accueil des réfugiés, de libéralisme économique, de sécurité, d'assistance, il n'existe plus de véritable interprétation « partisane » de ces thèmes. Des électeurs de gauche fustigent l'accueil des réfugiés ou applaudissent le tout sécuritaire, des électeurs de droite félicitent l'interventionnisme de l'Etat ou critiquent l'école privée. A très court terme, cette réalité donne crédit au fameux « ni gauche ni droite » cher au Président de la République mais à plus long terme et en profondeur, elle fragilise la revitalisation de la démocratie ; il est urgent de « repolitiser » la vie publique.

DESSEIN

Parmi les causes du délitement idéologique de la gauche figurent les phénomènes de désaffiliation et d'implosion des traditionnels groupes sociaux liées à la désindustrialisation, mais aussi un rapport obsolète à l'individualité. « Le grand bouleversement de la pensée sociale, morale, et en partie politique, c'est que la valeur centrale doit être l'individu », affirmez-vous d'ailleurs. Ce qui convoque le principe éthique de cette « dignité » à laquelle vous corrélez le réveil d'un sens politique. La pensée et l'action politique d'Emmanuel Macron sont-elles susceptibles de favoriser l'éclosion du « sujet humain » auquel vous êtes si attaché ?

Etre un « sujet »... Effectivement, je m'emploie à réhabiliter cette notion que la plupart des courants philosophiques ont détruit au début du XXe siècle. A ce noble terme, je préfère même celui que Michel Foucault [1926 - 1984] introduisit : la subjectivation, c'est-à-dire la conscience d'être sujet. Emmanuel Macron peut-il favoriser le principe de subjectivation jusqu'à le placer au sommet des (con)quêtes sociales ? Sous cette forme non, y compris parce qu'une telle ambition éthique n'est pas compatible avec la réalité des missions d'un gouvernement. Mais comme il n'est pas contestable qu'il possède une appétence singulière pour la pensée philosophique, il est certain qu'il y est sensible.

Pour autant, cette voie de la subjectivation, qui ne peut pas être « politiquement » retenue, doit être un chantier politique fondamental, au même titre que la défense de la dignité de tous. Ou plutôt devrait constituer, si l'on en juge par la manière dont les réfugiés sont traités sur le sol français. Quel message sur le respect des droits humains et sur la sanctuarisation de la dignité diffuse-t-on au sein de toute la société lorsqu'on envoie des hommes en armes garder les frontières, que les services de l'Etat sont défaillants, qu'on poursuit judiciairement des bénévoles venus au secours des migrants ? Les Français sont nettement plus vertueux que les institutions qui les représentent. Michel Rocard en son temps avait déclaré que la France ne pouvait pas accueillir « toute la misère du monde », signifiant ainsi qu'elle devait en prendre sa part et se refuser à l'emploi de méthodes déshumanisantes. C'était une autre philosophie de gouvernement.

« Faire de la politique », c'est gérer le je et le nous de chaque citoyen, c'est créer un lien, un sens entre le plus grand nombre de je, c'est favoriser la projection des jedans ce nous qu'on baptise société, faire commun, imaginer, créer, bâtir, faire et vivre ensemble. Or la société est disloquée, ses principes de citoyenneté et d'appartenance sont durement éprouvés, elle est sans perspective ni substance à même de la cimenter de nouveau, la solidarité et la fraternité ne la distinguent plus... Qu'est-ce qu'Emmanuel Macron peut corriger à ce sombre tableau ? Qu'est-ce qui peut être un nous dans ce contexte domestique et planétaire où l'accomplissement de l'individuation est en panne ?

Cet enjeu est central. La France est un pays essentiellement politique, et peu « social ». Que le mouvement ouvrier ait été des années 1920 aux années 1980 sous le joug communiste, c'est-à-dire anti-démocratique, en a été la preuve. En conséquence, la France est désorientée parce qu'elle ignore autour de « quoi » ses conflits s'organisent. Et alors par dépit, quel exutoire trouve-t-on? Le « tous pourris » que l'on verse sur toute incarnation du pouvoir, de l'autorité, des institutions, de la décision. Pour que les conflits soient considérés et compris, il faut qu'ils aient un sens. Sur quoi, contre quoi, pour quoi se bat-on? Autrefois la réponse avait pour nom la prise de l'Etat par la force. Mais aujourd'hui? Faire rempart à la domination financière internationale? Juguler le chômage? Sans restauration d'une capacité décisionnelle de l'Etat, aucun

citoyen ne peut croire qu'il est possible de dessiner un « projet sociétal de conflictualité ». De plus l'injonction - légitime - de l'Union européenne pour la résorption des déficits publics nationaux retire, de facto, toute marge de manœuvre aux gouvernements.

Ceci étant, rien n'est rédhibitoire. Pour que chacun s'incarne dans un projet de société, pour qu'un *nous* émerge au-dessus de la jungle des *je* repliés sur la défensive, et pour qu'à ces *je* recroquevillés se substituent des *je* épanouis et chargés d'espoirs, il est essentiel qu'une offre d'espérance et de sens symbolique vienne répondre à l'effort multiforme demandé à la population. Des progrès dans l'accueil des étrangers ou dans le respect des droits des femmes peuvent y contribuer pour beaucoup.

Avoir le sens de l'histoire lorsqu'on est gouvernant, c'est aussi, au nom de principes éthiques, faire barrage parfois courageusement aux pressions et aux pulsions de la population... Eriger la dignité de tous en tête des desseins, n'est-ce pas un formidable projet politique ?

Effectivement. Ce sens de l'histoire et le sens de la dignité sont indissociables. Promouvoir le sens de la dignité des êtres humains concerne des pans entiers de la société, traverse toute la société : dignité au travail, dignité des enseignants et des enseignés, dignité des soignants et des malades, dignité des employeurs et des salariés, dignité des minorités dans un monde de majorités, dignité des vaincus dans une morale capitaliste de la réussite, etc.

« Voter Emmanuel Macron, c'est faire le choix de l'avenir contre le passé », avez-vous estimé dans une tribune publiée juste avant les élections. Ce que vous apprenez de lui vous convainc-t-il de sa capacité à faire aimer, par les Français, bien davantage l'avenir que le passé ? Mais aussi à comprendre et accepter la mondialisation, eux qui ont massivement voté pour des formations politiques incarnant la peur et le rejet de cette France ouverte au monde ?

La population a désormais admis qu'elle était partie intégrante de la mondialisation, et qu'il était totalement vain d'espérer lui échapper. Pour autant, elle n'est pas dupe de la force de ce capitalisme financier international qui s'affranchit du contrôle étatique - sauf lorsqu'il est aussi autoritaire qu'en Chine ou en Turquie -, qui est libéré - même dans les social-démocraties européennes - d'une véritable régulation au service de l'égalité. Ce monde purement mercantile et non maîtrisé effectivement dissuade de croire en la mondialisation, de regarder l'avenir avec confiance, de dessiner un projet à la fois individuel et partagé. Et donc fait le bonheur des partis populistes. Est-ce inéluctable ? Non. A condition *là encore* de ressusciter le sens de l'action politique. Et *là encore* de faire converger les énergies vers l'accomplissement d'une cause universellement acceptée. Comme par exemple, làencore, la dignité.

Aime-t-on l'avenir lorsqu'on se sait incapable de le dominer ou même de l'orienter? Non. Le cas de l'accueil des étrangers est symptomatique. Il nous donne l'impression de susciter surtout la peur. Il implique donc que nous acceptions le modèle du multiculturalisme, mais assorti d'une condition: pour qu'il y ait acceptation des minorités et pour que toutes les cultures coexistent harmonieusement, ces dernières doivent se soumettre à une même orientation universaliste, placée « au-dessus » du social puis capable de « redescendre » et de pénétrer l'ensemble des strates de la vie humaine. Dans nos sociétés occidentales, ce support peut être chrétien, musulman, juif, c'est-à-dire monothéiste, ou nous venir du rationalisme des Lumières.

MODERNITE

Un terme est central dans vos travaux : modernité. La singularité du profil, du style et de la stratégie d'Emmanuel Macron suffit-elle à incarner la « modernité », et espérer que la société française « entre dans la modernité » ? Forme inédite ne signifie pas fond inédit...

Ce mot désigne d'immenses réalités, et une manière de le définir et de le circonscrire est de mettre en perspective comparative les sociétés d'ordre et les sociétés de mouvement. Les premières, qu'étudient les ethnologues, fonctionnent à partir de cadres stables, de règles visibles par exemple de parenté -, de modèles mécaniques, et recourent à l'histoire des origines incarnées par les mythologies. Les secondes se distinguent par leur volonté et leur capacité de se transformer, par une logique d'action grâce à laquelle elles inventent, détruisent, construisent, métamorphosent, et donc créent l'histoire. Ce sont elles, bien sûr, qui « font » la modernité. Et pour cette raison, les termes « modernité » et « historicité » sont indissociables. Depuis fort longtemps, nos sociétés se pensent et se définissent « modernes » - les médiévistes situent la naissance de la modernité occidentale au XIIe siècle. Mais, peut aussi être considérée comme moderne une société au sein de laquelle les créatures se sont progressivement imposées créatrices et de plus aux dépens même du Créateur.

Dans cette logique, on distingue différents paliers. La distinction des pouvoirs religieux et politiques a permis le développement d'une pensée politique autonome, c'est-à-dire la capacité d'une société à penser par elle-même sa modernité. Cette conception juridico-politique de la modernité, fondée sur l'ordre, la loi, le contrôle, la paix a dominé les temps modernes avant la « révolution industrielle ». C'est au moment de cette dernière que la société a pu se considérer réellement moderne, c'est-à-dire créatrice de changement historique à partir de ses créations techniques. L'Angleterre a pris la tête de cette « révolution » à la fin du XVIIIe siècle, avant que la future Belgique, la France et Allemagne ne la rejoignent. Puis les sociétés vont peu à peu acquérir une connaissance tellement complète et illimitée de leur capacité de création, de transformation et de destruction, qu'elles vont directement se penser créatrices. Ce que, paradoxalement, l'épouvante perpétrée dans les tranchées de la Première Guerre mondiale puis créée par le régime nazi avec les camps d'extermination consolidèrent ; chaque génocide signifie que la société qui en est coupable est capable de détruire dans des proportions inimaginables mais aussi de se reconstruire encore plus moderne. Ce mouvement d'autodestruction suivi de transformation confère un sentiment de toute-puissance, qui devient synonyme de modernité

Cette définition de la « société moderne », qu'indique-t-elle sur le degré de modernité de la société française ?

Bien sûr la société française est « dans la modernité. » L'enjeu est d'étudier le rythme auquel elle s'y consacre, mais également de comprendre les phénomènes de stabilité voire de récession. En l'occurrence, la France demeure fortement marquée par la période préindustrielle qu'elle peine toujours à dépasser. Le « grand moment » de la modernité française, comme l'a justement démontré le sociologue allemand Norbert Elias, a culminé au XVIIe siècle, Louis XIV s'alliant avec la bourgeoisie pour briser l'hégémonie de la noblesse. Mais par la suite, la France peinera à s'adapter à l'industrialisation. Songez qu'en 1914 la moitié de la population est encore rurale, ce qui situe la France loin derrière l'Angleterre bien sûr mais aussi l'Allemagne. Suivra une double période d'embellie : entre les deux guerres (notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'aviation) puis lors de la reconstruction après la Libération (programmes nucléaire, spatial, les trains à grande vitesse). Mais depuis les années 1970, la dynamique d'innovation et d'inclusion dans la mondialisation s'est considérablement essoufflée. Et c'est cette France dont Emmanuel Macron hérite. Peut-il la réintroduire dans le « sein des seins » de la modernité ? Ce n'est pas sur la durée d'un quinquennat qu'un chantier aussi considérable peut aboutir ; nous jugerons en 2022 s'il a « au moins » tenté et réussi un début de redressement.

Les engagements d'Emmanuel Macron n'ont-ils pas pour effet de davantage consolider le « triomphe total » qu'incarne à vos yeux « l'emprise des nouvelles technologies sur l'humanité entière, sur chaque aspect de la vie de chacun », de fortifier cette « nouvelle forme de totalitarisme » ?

Le sociologue et économiste Pierre Veltz a remarquablement mis en lumière une grave erreur que nous devons combattre : nous pensons communément qu'au monde de l'industrie a succédé le monde des services. La réalité est autre : à la séparation des industries et des services a succédé la fusion des industries et des services. Notre époque peut donc être qualifiée d'hyper industrielle. Même la fabrication des robots, des ordinateurs ou des logiciels ne relève-t-elle pas d'actes « industriels » ? L'industrie spatiale n'en est-elle pas un bel exemple ? Et la production de robots n'invente-t-elle pas, ne crée-t-elle pas des emplois en même temps qu'elle en détruit ? En définitive, seules les taches strictement techniques, y compris administratives, sont appelées à disparaître, et dans ces domaines la force de frappe des algorithmes et de l'intelligence artificielle a commencé son « œuvre. » Mais ces nouvelles armes technologiques, que peuvent-elles pour exercer une relation d'un être particulier ? Rien.

Or, ce sont les activités dites de communication - par exemple dans les domaines de la santé et de l'éducation - qui connaissent un boom spectaculaire. D'ailleurs, parmi les principales explications du « boom » de l'enseignement privé, n'y a-t-il pas celle d'une « considération » de l'individualité de chaque enfant ? Imagine-t-on le nombre d'emplois qu'il faut concevoir pour subvenir aux rapports de personne à personnedans un monde globalisé à ce point interpersonnel, mêlant des langues, des cultures, des coopérations, des transversalités aussi variées ? Porter la société vers ces emplois est une décision éminemment politique. Il appartient à Emmanuel Macron de s'en emparer. Attacher la plus haute importance à l'Homme, conférer à chaque individu la possibilité d'être créateur, c'est-à-dire de créer sa propre culture, d'avoir une vision et une représentation propres de lui-même, voilà de quoi générer un sens, et en droite ligne de façonner une culture et une société nouvelles, des institutions et des rapports sociaux nouveaux. Ce qu'aucun mouvement social n'a jamais proposé, le Président de la République pourrait l'initier. Donnons-nous le droit de rêver...

« Le peuple de France déteste les réformes », a lui-même déclaré Emmanuel Macron lors d'un déplacement en Roumanie le 24 août 2017. A ce pays « dit » communément hostile aux réformes, sclérosé dans ses corporatismes et dans une fonction publique pléthorique, pour partie rétif aux progrès et audaces sociaux, Emmanuel Macron peut-il réellement apporter une inflexion ?

La grande affaire est l'ouverture mondiale, l'apparition de nouveaux concurrents et surtout de régimes autoritaires liés à de puissants groupes hyper-rich. La réaction de la France - et d'autres pays - a été de s'enfermer dans la défensive. Pas seulement par ces fameuses réactions populistes à « la » Le Pen, à « la » Mélenchon et aussi à « la » Fillon cherchant à faire revivre la vieille société catholique de l'Ouest. Mais par la défense à courte vue, et même l'hyper-protection de toutes sortes de catégories moyennes (distributions généreuses du secteur public, des avantages accordés aux entreprises trop faibles, etc.). Cela alors qu'il faut créer de la connaissance, ouvrir les portes de la mobilité sociale, mieux connaître (tout) le monde, et éviter que l'Etat lui-même redistribue l'épargne en affaiblissant l'investissement. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France a été sauvée par une volonté de reconstruction nationale. Le résultat a été excellent. Il est bon de redistribuer, mais pour diminuer les inégalités, et non pas pour protéger ceux qui peuvent se défendre plus activement eux-mêmes et qui sont plus nombreux parmi les riches que parmi les pauvres. Et surtout, comme nous l'a appris La Fontaine à l'école primaire, il faut croire à la capacité de création et d'initiative du plus grand nombre. N'opposons pas la solidarité par protection à la solidarité par amélioration des chances des plus faibles : elles doivent se compléter.

Est-ce possible aujourd'hui? Nous sommes dans une configuration assez similaire à celle qui prévalait au XIXe siècle en France ou en Angleterre. Qu'y constatait-on? Face aux dirigeants (politiques, marchands, industriels), l'existence massive d'une plèbe urbaine si indigente et si enfermée dans sa misère qu'elle n'avait aucune perspective d'avenir. Or c'est celle-ci qui fait accepter le principe de réformes nécessaires. Un siècle et demi plus tard, la structuration de la société est bien sûr différente; mais les axes de développement, les orientations stratégiques et même la culture sont gérés dans l'intérêt d'une caste de milliardaires qui sévit des Etats-Unis à la Chine, de la Russie au Moyen-Orient. Que nous indique l'analyse des inégalités? Sur une vingtaine d'années, l'inégalité des revenus est, dans des pays comme la France, relativement stable; c'est l'inégalité des capitaux qui a bondi, tandis que la superposition de ces deux inégalités augmente les inégalités dans les pays pauvres. En Amérique latine, la population fuit massivement les territoires pour s'agglutiner même pauvrement dans les plus grandes agglomérations. Toute une partie de ces pays se vide, provoquant une dualisation extrêmement préoccupante des sociétés. Cette situation d'inégalités abyssales obstrue là encore la perspective d'avenir chez l'immense majorité des gens qui ont la perception que tout est décidé en leur défaveur, et qui sont découragés de participer à des réformes nécessairement sacrificielles. Sans exemplarité en haut, comment réclamer des renoncements en bas ?

L'intérêt général, à l'accomplissement duquel converge le sens de toute politique, doit être cerné clairement si on veut réaliser des réformes. L'intérêt général, c'est le dénominateur commun. Dans une société aussi cloisonnée, individualiste, corporatiste et mondialisée, dans un pays qui a fait le choix, comme le démontre le philosophe Yves Michaud, d'ériger de hauts murs *entre* et *contre* les groupes au gré de politiques catégorielles productrices de rivalités, un chef d'Etat peut-il définir ce dénominateur commun, aussi petit soit-il ?

L'acceptation de la modernité constitue ce socle commun. Reconnaître que l'on est sur le bateau ne donne pas d'autre alternative que de participer à la traversée vers la modernité. Ou alors on fait le choix de rester à quai, et alors on en assume les conséquences. Accepter la modernité, c'est partager un but commun, c'est se placer dans la volonté d'entreprendre, d'expérimenter, d'oser, c'est refuser la soumission et les diktats - notamment des machines. Ce qui signifie aussi s'exposer, se mettre parfois en risque pour être un acteur social. Et l'enjeu est capital. Qu'ont en commun les peuples qui placent au pouvoir des autocrates ou des dictateurs, comme hier Hitler ou aujourd'hui Poutine, Trump ou Erdogan ? Le sentiment qu'ils ne comptent plus, que leur voix, leurs bras, leur intelligence ne sont plus considérés, que leur personne est exclue de la construction de la société.

Gouverner un pays, c'est en premier lieu avoir le courage de déplaire au nom de convictions que l'on croit les meilleures pour l'intérêt général. Croyez-vous Emmanuel Macron prêt à ce sacrifice ?

C'est lui demander trop. Et c'est déresponsabiliser le citoyen, c'est-à-dire le soustraire à sa possibilité ou même son devoir d'être un acteur social. Ne chargeons pas les épaules des dirigeants, notamment politiques, d'un fardeau aussi injuste qu'inadapté; c'est en premier lieu à chaque membre de la société puis à l'ensemble de la société d'agir. Il y a longtemps déjà, les sociaux-démocrates scandinaves et allemands ont appris à combiner l'action économique et l'action sociale. Michel Rocard a essayé de convaincre les Français de suivre ce chemin; mais il a échoué.

Aujourd'hui il faut ajouter à cette grande idée une autre, devenue aussi importante : le chef de l'Etat doit aider son pays à *penser global*, à répondre aux exigences et aux possibilités qu'apporte la mondialisation. Il doit lutter contre toutes les formes de repli et d'ignorance qui menacent son pays.

Emmanuel Macron n'est pas un roi philosophe, et Paul Ricœur, auquel il voue une admiration intellectuelle, était très éloigné de l'esprit pragmatique des politiques, tant il était consciemment un homme de connaissance et de vérité. Emmanuel Macron, au contraire, a constamment agi en politique. Il n'est ni un philosophe, ni un économiste, bien qu'il ait une réflexion personnelle dans ces deux domaines. Ce

qui définit le mieux sa démarche est de montrer la faiblesse, la perte de sens des déclarations de la plupart des politiques. Et il le fait en retrouvant la logique originelle d'une politique qui a été perdue sous la pression de la conjoncture et de la chute des politiques eux-mêmes vers des compromis de moins en moins clairs. Emmanuel Macron met ses adversaires en position de faiblesse, en leur montrant qu'ils se sont éloignés de ce qu'on pouvait appeler leurs « idées. » Ce côté critique de sa stratégie est plus efficace qu'une démarche purement théorique. La France bat les records de crise de confiance - confiance des citoyens en eux-mêmes et en leur collectivité - ; tant qu'il sera aussi difficile de percevoir la capacité des lois et de l'action politique de peser concrètement, cette crise de confiance sera aiguë.

« Je ne crois absolument plus au progrès », estimez-vous. Pourtant, peu est aussi essentiel qu'un progrès riche de sens pour donner sens à l'histoire. Y compris pour « accomplir » ce passage de la société industrielle, fondée sur la création d'un monde technique, matériel, et d'une vision économico-sociale, vers celle de l'hypermodernité...

Par quoi définit-on une société? Ce doit être par l'interprétation qu'elle se donne de sa propre créativité. Et que signifie le progrès? Une unité fondamentale entre l'évolution, la création de nouvelles connaissances scientifiques et techniques, et l'amélioration des conditions économiques, sociales et morales de l'humanité. L'histoire de l'humanité est faite d'« évolutions » et la notion de progrès surgit pendant la révolution industrielle, après que les siècles précédents aient institué des avancées significatives (en termes d'organisation, de lois, d'ordre, de règlementations, de normes, de protections). Aujourd'hui, l'heure est en effet à s'émanciper de cette vision économique et sociale en termes d'organisation, pour aller vers l'hypermodernité. Ce qui pose le sujet, extraordinairement difficile, de la créativité. Non plus par la conception de machines augmentant la productivité du travail, mais par l'affirmation du droit de chacun et par la confiance mise en la capacité de donner l'avantage aux droits sur les obligations et à la démocratie sur l'autorité. Notre avenir dépend moins des machines que de la faculté de se et de nous faire entendre.

« Nous devons retrouver à nos propres yeux la capacité d'être, notamment créateurs, et c'est d'autant plus essentiel que nous consacrons notre énergie à ne pas être : pauvre, malade, chômeur, seul », estimez-vous d'ailleurs. Immense chantier...

Absolument. Les sociétés hypermodernes ont pour caractéristique d'acquérir une représentation, une interprétation directe et complète de la crédibilité, c'est-à-dire le rapport à soi-même : « Je me découvre créateur. » Les débats qui portent sur l'évolution de l'individu apportent une lecture sur cette illustration. L'individu au sens traditionnel a pour dessein de satisfaire ses pulsions (boire, manger, jouir); à cette considération matérialiste, Nietzsche ajoute la nécessité de se libérer du joug du christianisme pour libérer l'être. Second niveau : l'individu a des besoins sociaux, c'est-à-dire de reconnaissance. A cette thèse soutenue par le sociologue allemand Axel Honneth, l'Américaine Nancy Fraser apporte un complément : cette reconnaissance doit être traduite dans les faits - être protégé du chômage, avoir une Sécurité sociale, etc. Une interprétation évolutionniste de l'individualisme stipule qu'il « faut » être dans le présent ou dans l'avenir, et pour cela échapper aux catégories qui n'ont plus de valeur explicative ou mobilisatrice - situation aujourd'hui dominante en Europe occidentale. L'étape ultime, c'est donc celle de la subjectivation : on se sent et on se sait reconnu comme créateur, responsable et protégé par les droits humains fondamentaux, c'est-à-dire par une forme de « sécurité sociale » cette fois culturelle ou philosophique, que l'on peut baptiser éthique ou démocratique. Voilà l'aboutissement de l'égalité, qui donne droit non seulement à la dignité mais à la liberté de conscience et d'action.

EUROPE

Parmi les actions saluées figurent celles ayant trait à la politique étrangère, et qui illustrent ce que la victoire d'Emmanuel Macron a provoqué dans le monde : la restauration d'une image et l'embellissement d'une réputation qui s'érodaient depuis une vingtaine d'années. Quand bien même elles seront bien insuffisantes pour que la France recouvre une influence linguistique, économique, et surtout politique et diplomatique, elles participent à revigorer son attractivité. Et en premier lieu au sein de l'Europe. Laquelle commande une urgence absolue : juguler la montée en puissance de la doctrine populiste, xénophobe, anti-européenne, démagogique, qui depuis le 24 septembre 2017 contamine même le Bundestag dont elle est devenue la troisième force politique, exige des ripostes claires aux thèses qui font la popularité extrémiste. Et ces réponses en effet sont de moins en moins françaises et de plus en plus européennes. C'est une opportunité pour coaliser les peuples démocrates, mais qui exige doigté sur un thème qui exacerbe la sensibilité de chaque peuple : sa souveraineté...

Ce qui s'offre à Emmanuel Macron est commun à tous les chefs d'Etat ou de gouvernement, présidents de conseils, et même monarques d'Europe : éveiller un nouveau sens dans leur politique domestique n'est possible que si ce sens « national » correspond à une véritable capacité décisionnelle et s'inscrit aussi dans la quête d'un sens « européen. » Et c'est même l'accomplissement de ce « sens européen » qui peut conditionner l'éclosion d'un « sens national » - lequel, à l'aune de la faiblesse d'un pays sur la scène mondiale et de son lourd passif colonial, ne peut plus épouser une quelconque mission civilisatrice. Et effectivement, l'articulation des champs et des compétences nationaux et européens est clé. Elle exige lisibilité, acceptation, mais aussi d'être imposée lorsque c'est nécessaire.

L'échelle nationale, que les électeurs s'approprient parce que les scrutins y sont lisibles contrairement à celui du parlement européen dans les conditions qui sont aujourd'hui les siennes, demeure fondamentale pour traiter les problèmes sociaux, rétablir les équilibres socio-économiques fondamentaux, et lutter contre les inégalités territoriales. Et elle peut s'appuyer, pour cela, sur les strates intermédiaires régions, conseils départementaux, agglomérations - dans le cadre desquelles se forgent l'action politique concrète et la nécessaire unité nationale. L'échelle européenne est donc celle de ce « sens », qui peut avoir pour terreau une vision sinon commune au moins partagée de la place et du rôle de l'Europe dans un monde globalisé, consumériste, dérégulé, ultratechnologique, exposé aux enjeux cruciaux du climat et de la préservation de la biodiversité. Voilà un merveilleux chantier à conduire...

... et l'opportunité de conjurer ce que vous confiez en 2011 : « Le goût d'Europe est mort. Qui croit encore qu'il existe une conscience européenne ? Qui donc parle encore d'Europe ? L'Europe ne forme plus un enjeu ou un idéal pour les citoyens. »

L'idéal d'Europe est éteint. Mais si le « goût d'Europe » est mort, l'Europe elle-même ne l'est pas. Si la priorité est de féconder un sens de l'histoire, si ce dernier en effet doit être recherché au niveau de l'Europe - et en premier lieu de l'Europe occidentale, économiquement et socialement la plus homogène, d'autre part seule capable de financer son indépendance militaire et d'« oser » prendre une nécessaire distance avec les Etats-Unis -, sa réalisation, aujourd'hui illusoire, n'est possible que si les problèmes sociaux sont traités localement. Donner un sens à l'Europe exige pour chaque peuple qu'il se sente globalement « bien » dans son territoire, qu'il se sente en confiance avec ceux qui le gouvernent, qu'il saisisse concrètement qu'il prend part à un double et simultané redressement, économique et social. Les deux échelles géographiques interagissent, s'interpénètrent. A ce titre, Emmanuel Macron est devant un immense défi, une responsabilité considérable. Car de sa politique bien plus nationale qu'européenne dépendra la volonté des Français de découvrir un nouveau sens de l'histoire.

La foi d'Emmanuel Macron en l'Europe, sa vision de l'Europe, ont pesé dans les votes, notamment des catégories socio-professionnelles dites élevées. Est-il celui qui peut la ressusciter ? Mais si oui, « quelle » Europe : celle d'un marché plus performant ou celle d'une civilisation du Progrès ?

De ceux qu'il a développés pendant la campagne puis à celui de la colline grecque de la Pnyx face à l'Acropole jusqu'à celui de la Sorbonne, chacun des discours d'Emmanuel Macron démontre une volonté incontestable et unique d'essayer de créer une nouvelle vision de l'Europe, de dessiner pour l'Europe une perspective inédite. Et, notamment avec le Brexit et l'élection de Donald Trump, les conditions internationales sont elles aussi uniques. Organiser une défense sinon commune au moins « synergisée », reconsidérer la gouvernance pour obtenir une plus grande efficacité, taxer les transactions financières pour financer l'aide publique au développement, organiser l'accueil des immigrants, instaurer une taxe carbone aux frontières, initier une agence pour « l'innovation de rupture », réévaluer l'envergure de l'union économique et monétaire et y agréger un budget pour la zone euro... Ce qu'il veut engager concourt à concrétiser son vœu d'une Europe « souveraine, unie et démocratique » - ce qui, à l'heure où le parti allemand d'extrême droite AFD a provoqué un séisme en accédant au 3e rang des formations politiques outre-Rhin, revêt une signification particulière. Bien sûr, du vœu à la réalité, bien des embûches entraveront l'accomplissement. Mais tout de même, il s'agit là d'une ambition solide.

Solide parce qu'elle fait la distinction entre ce que doit rester au plan national et ce qui doit être traité au plan européen. Les citoyens de chaque pays ne peuvent pas honorer l'Europe si celle-ci s'ingère de manière bureaucratique dans des domaines qui doivent rester souverains parce que viscéralement adaptés à l'histoire, à la culture, à l'identité du pays : système éducatif, aménagement du territoire, organisation des transports, etc., sans oublier des sujets anecdotiques mais hautement symboliques comme celui de produire librement certains fromages. En revanche, nommer un ministère des finances, faire converger les politiques budgétaires et fiscales, constituer une défense commune, développer une politique économique performante dans la mondialisation : certaines fonctions régaliennes - à l'exception notable de la politique sociale - doivent faire l'objet d'une unité européenne. Comment voulez-vous sinon qu'un citoyen ait confiance en l'Europe lorsque celle-ci autorise les géants des nouvelles technologies (symboliquement les fameux GAFA : Google, Apple, Facebook, Amazon) à se soustraire à l'impôt en installant leur siège dans des « paradis fiscaux »... membres de l'Union européenne ? Voilà une condition de l'émergence d'un sens de l'Europe.

Pour qu'elle existe, ou plutôt réexiste, l'Europe doit-elle être considérée comme un bien commun ?

Des distances gigantesques, des histoires hétérogènes, des cultures ou des modes de pensée parfois aux antipodes, des plaies guerrières à peine cicatrisées... Cette ambition ne serait pas réaliste, et à force simultanément de la placarder et d'échouer à la concrétiser, s'accumulent les dépits et les renoncements. Les notions d'Etat, de justice, de négociation, de conventions, de contrats, de codes sont encore très difficiles à unifier. Créer un cadre fiscal commun, des règles budgétaires communes, un ministère des finances commun relève de ce qui peut être commun sans altérer le pluralisme si emblématique de la richesse européenne - rappelons à ce titre qu'il n'existe pas de culture européenne, mais une culture multinationale, une culture des diversités qu'il s'agit simplement de mettre dans les conditions du dialogue, du croisement, des hybridations les plus généreux possibles. Travaillons à ce minimum réaliste avant d'envisager un maximum chimérique. Œuvrons pour que l'Europe honore la liberté des sujets humains telle que l'incarnent les modernes en opposition aux Anciens. Cette liberté, c'est celle des droits - protégeant les libertés fondamentales - contre celle des lois, c'est un tronc commun qui a pour nom « droits de l'homme » et qui peut fédérer toutes les communautés de tous les pays, c'est la possibilité pour l'ensemble des Européens de se sentir viscéralement frappés par l'image d'un enfant syrien noyé sur leurs côtes et de décider ensemble d'agir. Cette Europe-là est celle que doit et, semble vouloir vivifier Emmanuel Macron.

A titre personnel, je tiens à l'affirmer : Emmanuel Macron a redonné à la France et à l'Europe confiance en elles-mêmes, notamment parce qu'il les invite et les engage à entrer dans l'avenir plutôt qu'à pleurer sur les ruines du passé. Je voudrais seulement être certain que son appel à la modernité sera entendu alors que ce sont les forces politiques les plus tournées vers le passé qui lui ont le mieux résisté.

Les députés En marche bloquent sur les troubles psychiques PAR CLOTILDE DE GASTINES / 06 FÉVRIER 2018

La majorité parlementaire n'a pas voulu de la proposition de loi de députés de La France insoumise demandant la création d'un tableau de maladies professionnelles sur les troubles psychiques. Encore une occasion manquée pour les victimes.

Sans surprise, les députés de La République en marche (LREM) ont rejeté le 1er février dernier la proposition de loi sur le burnout, « visant à faire reconnaître comme maladies professionnelles les pathologies psychiques résultant de l'épuisement professionnel ». Présenté par les membres du groupe parlementaire La France insoumise (LFI), et porté plus spécifiquement par le député de la Somme François Ruffin, ce texte demandait la création d'un tableau de maladies professionnelles intégrant le stress post-traumatique, la dépression et l'anxiété généralisée. Le débat sur les articles de loi et de possibles amendements n'a même pas eu lieu en séance plénière de l'Assemblée nationale, le texte ayant été retoqué en commission des Affaires sociales le 24 janvier (à 86 voix contre 34). Un échec qui rappelle celui de la proposition de loi sur le burn-out présentée par Benoît Hamon et des députés socialistes frondeurs en 2015.

Une cinquantaine d'auditions

Pourtant, les députés LFI n'ont pas ménagé leurs efforts pour étayer le bien-fondé de leur démarche. En témoigne le rapport présenté en commission des Affaires sociales, qui s'appuie sur une cinquantaine d'auditions (médecins, experts en santé publique, avocats et salariés). Ce dernier met notamment en avant les propos du psychiatre Patrick Légeron, auteur d'un rapport de l'Académie de médecine sur le burn-out, qui dit soutenir la démarche visant à améliorer la reconnaissance des troubles psychiques, critiquant l'absence de tableau pour ces pathologies. Le rapport cite surtout les récents chiffres fournis par l'Assurance maladie : 20 000 affections psychiques déclarées en accidents du travail en 2016, pour seulement 596 pathologies reconnues en maladies professionnelles. Il décrit le parcours du combattant que doivent affronter les victimes, dès lors qu'elles décident de faire comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles « Actuellement, c'est au salarié de prouver le lien entre son activité professionnelle et sa maladie », explique Agnès Cittadini, avocate auditionnée par les députés et interviewée sur LCI. « Lorsqu'une pathologie est inscrite au tableau, le salarié bénéficie au contraire d'un présomption de prise en charge », ajoute-t-elle. En attendant, les victimes peuvent avoir recours au système complémentaire de reconnaissance, les C2RMP, mais à la condition que leur taux d'incapacité permanente partielle (IPP) soit supérieur à 25 %. Un seuil quasi inatteignable. Certains députés ont d'ailleurs proposé de baisser ce seuil à 10 %, lors des discussions en commission des Affaires sociales.

Dialogue de sourds

Stéphane Viry, député Les Républicains (Vosges), a ainsi proposé de « renforcer les moyens des C2RMP et, peut-être, afin de faciliter le processus de reconnaissance, d'expérimenter la possibilité de réduire de 25 % à 10 % le taux d'incapacité permanente partielle autorisant cette reconnaissance ». Il a rappelé en plénière que ces propositions étaient celles du rapport Censi-Sebaoun,

adopté à l'unanimité par la commission des Affaires sociales en mars 2017. Rien n'y a fait. La majorité En marche a voté contre, mettant en avant la mission récemment confiée à Charlotte Lecocq, députée LREM (Nord), sur le système de prévention des risques professionnels ou les préconisations sur les risques psychosociaux du dernier plan santé-travail. La fusion des instances représentatives du personnel prévue par les ordonnances devrait aussi permettre aux salariés et à leurs représentants de mieux « appréhender l'ensemble des facteurs qui peuvent déboucher sur le syndrome de burn-out ou sur des troubles psychiques », a également déclaré, un peu hors sujet, Guillaume Chiche, député LREM (Deux-Sèvres). La mission confiée à Charlotte Lecocq devrait rendre ses conclusions aux alentours du 30 avril prochain.

A voir

La mécanique burn-out, documentaire réalisé par notre journaliste Elsa Fayner, sera diffusé le 14 février, à 20 h 50, sur France 5. C'est l'histoire d'un cuisinier, d'une cadre de banque, d'une assistante sociale, d'un travailleur humanitaire et d'un berger qui ont beaucoup aimé leur boulot jusqu'au jour où les règles ont changé. Ils racontent une longue descente aux enfers jalonnée de symptômes souvent spectaculaires et tentent de comprendre ce qui les a menés jusque-là. Après sa diffusion, le documentaire pourra être visionné en replay durant sept jours.

Macron ou le grand écart entre les actes et les discours, épisode 1 : les droits des femmes

• 09/02/2018

Les formules « ni de droite ni de gauche » ou « en même temps » sont en train de se clarifier depuis l'élection présidentielle. Il ne se passe pas de semaine et parfois de jour sans que notre Président ne s'exprime publiquement, en France ou à l'étranger. Et dans la plupart des cas, nous avons droit à des envolées lyriques, certains diront des boniments ou des bobards, dont le contenu humaniste est strictement à l'opposé des décisions prises. Ce qui revient à nous prendre pour des cibles d'un marketing politique enjôleur destiné à nous vendre des produits toxiques présentés comme sains et innovants.

C'est une façon originale de comprendre le « en même temps », mais il arrive un moment où même ceux ou celles qui l'ont soutenu ou le soutiennent encore se posent des questions, voire osent une critique sévère, nous le verrons dans l'épisode suivant.

Alors certes, Emmanuel Macron n'est pas le premier responsable politique ou Président à pratiquer ce jeu où, pour gagner une élection, ou percer dans les sondages, ou ne pas trop reculer, on se fabrique une image sympa ou progressiste en sachant par avance qu'on oubliera les discours dès qu'on sera aux commandes. On se souvient entre autres du « mon adversaire, c'est la finance! », qui a peut-être contribué à la victoire de François Hollande, lequel, élu le 6 mai 2012, nomma dès les 15 mai un banquier néolibéral comme secrétaire général adjoint de l'Élysée: Emmanuel Macron. Mais d'autres illustres prédécesseurs avaient montré la voie de la contradiction entre les paroles douces aux oreilles et la dureté des actes.

Il reste que, dans ce genre d'exercice, Emmanuel Macron bat tous les records de bondissements en grand écart réalisés en temps limité. Rudolf Noureev et Patrick Dupond sont loin derrière. Je débute cette série avec un épisode consacré aux inégalités entre les femmes et les hommes. Le suivant portera sur le cas des SDF et migrants.

L'égalité entre les femmes et les hommes, « grande cause du quinquennat »

« C'est notre société entière qui est malade du sexisme », a déclaré le président de la République le 25 novembre dernier, peu après « l'affaire Weinstein » et les mobilisations qu'elle a suscitées. Il détaillait alors ses « trois priorités » pour les cinq prochaines années : « l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité », un « meilleur accompagnement des victimes » et un « renforcement de l'arsenal répressif » contre les violences. Je veux, ajoutait-il me « battre pour l'égalité non négociable entre les deux sexes », et « c'est toute la société qu'il faut embarquer dans un combat culturel ». Il aurait conclu par « mon ennemie, c'est la domination masculine » que cela n'aurait pas été surprenant venant d'un tel militant féministe. La vidéo (deux minutes) de son intervention déterminée est ici : https://youtu.be/l1wS1RgG9G8

Qu'a donc décidé dans ce domaine prioritaire le nouveau disciple de Simone de Beauvoir ? En juillet, deux mois après son intronisation, il avait fait promulguer un décret réduisant de 25 % les crédits alloués au Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des crédits pourtant bien inférieurs aux efforts d'autres pays semblables selon Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes : http://www.europe1.fr/emissions/le-vrai-faux-de-l-info2/le-ministere-du-droit-des-femmes-a-t-il-perdu-30-de-son-budget-

3471794 . Finalement, après les mobilisations très médiatisées de novembre, on semble être revenu pour 2018... au montant de 2016, soit environ 30 millions : 0,007 % du budget national (30 millions sur 425 milliards prévus en 2018 comme dépenses de l'État) pour la GRRANDE CAUSE... Vous avez bien lu : 0,007 % ou 7 pour 100.000 !

Pour être honnête, ce budget minuscule du Secrétariat d'État n'est pas la seule somme théoriquement dédiée à l'égalité entre les sexes, car d'autres ministères y consacrent des actions et des moyens... très flous. Dans un article de Basta du 14 novembre, la journaliste Nolwenn Weiler écrit : « En 2016 déjà, le Haut conseil à l'égalité dénonçait le manque de lisibilité de ces budgets interministériels : « Il est souvent difficile de connaître avec précision la réalité des dépenses en faveur des droits des femmes et de l'égalité qui se cachent derrière de grandes enveloppes globales », regrettait le rapport. »

La députée socialiste Ericka Bareigts parle quant à elle de « tours de passe-passe » (source : l'article de Basta). « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », disait Martine Aubry. Dans le cas présent, le loup a toutes chances d'être un montant de ressources publiques (dédiées à l'égalité) bien inférieur aux annonces officielles pourtant peu ambitieuses.

Je ne vais pas chipoter plus longtemps sur des montants aussi faibles, mais l'activisme de Marlène Schiappa sans les moyens nécessaires fera forcément de la soi-disant GRANDE CAUSE une micro-cause de deuxième ordre.

On trouvera en annexe une illustration, parmi beaucoup d'autres, des conséquences de ce qu'il faut bien appeler l'austérité appliquée aux droits des femmes, car beaucoup d'associations qui sont au front de ces combats pour l'égalité souffrent comme jamais des décisions politiques actuelles. Et donc les femmes qu'elles pourraient aider souffrent encore plus.

ANNEXE

Je vous signale cette pétition sur Change.org, adressée au Président de la République : https://www.change.org/u/427157306 dont voici de larges extraits.

Emmanuel Macron a décrété en Novembre dernier que la lutte contre la violence faite aux femmes était "la grande cause de ce quinquennat"...

Vous comprendrez donc notre désarroi face à la situation de l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) qui se voit dans l'obligation de fermer l'accueil téléphonique de son association en raison d'un manque d'effectif, lié vous le comprendrez, à un manque effarant de moyens. En effet, malgré le nombre de victimes de violences qui malheureusement ne cesse de croître, l'AVFT n'a pas vu ses subventions augmenter depuis TREIZE ANS.

Vous conviendrez comme nous que la situation ne peut plus durer. L'AVFT étant une association nécessaire à la lutte que vous affirmez vouloir mener, nous vous sommons donc de remédier à cette asphyxie. La situation est URGENTE. Sans cela, les victimes (qui elles, sont toujours là) se tourneront vers d'autres associations, moins qualifiées pour répondre à leur demande, qui crouleront sous les saisines et seront débordées, car elles aussi en sous-effectif, et la situation ne fera que péricliter.

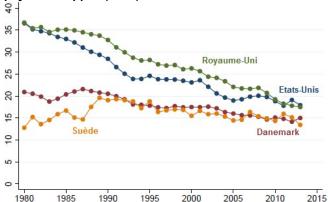
Avant de créer de nouvelles cellules, préservez celles qui existent déjà.

Inégalités salariales et maternité

MARTIN ANOTA 09/02/2018

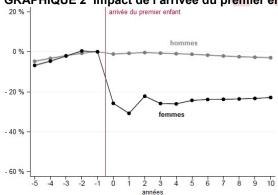
Les inégalités salariales entre les sexes ont beau avoir baissé ces dernières décennies dans les pays développés, elles demeurent encore substantielles. Par exemple, au début des années quatre-vingt, les écarts de rémunération entre hommes et femmes parmi les travailleurs à temps plein étaient bien plus faibles au Danemark qu'aux Etats-Unis ; aujourd'hui, ils s'établissent entre 15 % et 20 % dans ces deux pays (cf. graphique 1). Autrement dit, la convergence des niveaux de rémunérations entre les sexes a beau s'être amorcée dans les pays scandinaves plus vite que dans les autres pays développés, elle s'y est aussi interrompue assez rapidement, si bien que ce sont surtout les écarts de rémunération que l'on peut observer entre les pays qui ont convergé.

GRAPHIQUE 1 Ecart moyen de rémunérations entre hommes et femmes parmi les travailleurs à temps plein dans les pays développés (en %)



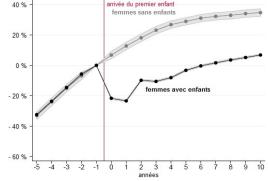
La littérature a mis en avant plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer les inégalités salariales entre les deux sexes, notamment l'exposition au temps partiel, les différences en matière de diplômes ou encore la discrimination. Plusieurs études ont souligné l'importance que pouvait jouer la maternité (ce qui n'est d'ailleurs pas exclusif des facteurs que nous venons de citer). C'est ce que fait celle qu'ont récemment réalisée Henrik Kleven, Camille Landais et Jakob Egholt Søgaard (2018) : à partir de données danoises relatives à la période allant de 1980 à 2013, ces trois économistes ont adopté une approche quasi-expérimentale pour déterminer dans quelle mesure les inégalités de rémunérations entre hommes et femmes pouvaient s'expliquer par la maternité.

GRAPHIQUE 2 Impact de l'arrivée du premier enfant sur la rémunération des femmes relativement à celle des hommes



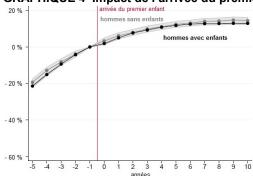
Kleven et ses coauteurs ont constaté que la naissance du premier enfant a effectivement de profondes répercussions sur de nombreux indicateurs du marché du travail, mais seulement pour les femmes. En effet, si les deux sexes connaissent initialement des progressions salariales assez similaires, celles-ci divergent immédiatement et significativement suite à la naissance du premier enfant (cf. graphique 2).

GRAPHIQUE 3 Impact de l'arrivée du premier enfant sur la rémunération des femmes



En l'occurrence, les femmes voient leur rémunération chuter rapidement de 30 % en moyenne (cf. graphique 3), tandis que les hommes avec enfants ne voient pas vraiment leur rémunération changer de celle des hommes sans enfants (cf. graphique 4). Cet écart salarial entre les sexes tend ensuite à se réduire, mais il ne disparaît pas, loin de là : à long terme, les femmes voient leur rémunération rester inférieure d'environ 20 % par rapport à celle des hommes. Ce dernier chiffre mesure la « pénalité » totale qu'occasionne la maternité ; si l'on prend en compte la taille de la fratrie, il apparaît que l'écart salarial s'accroît avec le nombre d'enfants.

GRAPHIQUE 4 Impact de l'arrivée du premier enfant sur la rémunération des hommes



La pénalité salariale que représente la maternité pour les femmes s'explique à proportions égales par les effets de celle-ci sur leur taux d'activité, leur durée du travail et leur taux de salaire horaire. Autrement dit, le décrochage de la rémunération des femmes suite à l'arrivée de leur premier enfant s'explique pour un tiers par le retrait de certaines d'entre elles de la vie active, pour un autre tiers par le fait que les femmes qui restent en emploi réduisent leur temps de travail et pour le tiers restant par le fait que la rémunération horaire des femmes employées diminue. En l'occurrence, il apparaît qu'après la naissance du premier enfant, les femmes tendent à chuter dans la hiérarchie professionnelle relativement aux hommes et qu'elles voient leurs chances de gagner en responsabilités décliner.

Au final, la part des inégalités salariales de genre qui s'explique au Danemark par la maternité a doublé entre 1980 et 2013 en passant d'environ 40 % à 80 %. Cette évolution s'explique, d'une part, par le fait que l'écart de rémunérations entre les sexes occasionné par la maternité ait augmenté en passant de 18 % à 20 % et, d'autre part, par le fait que les inégalités de rémunérations entre les sexes aient globalement eu tendance à décliner, en passant de 46 % à 24 %. La maternité est peu à peu devenue le principal facteur derrière les inégalités de rémunérations entre les sexes. Autrement dit, les écarts de rémunérations entre les deux sexes risquent de subsister tant que les hommes ne s'impliquent pas autant que les femmes pour s'occuper de leurs enfants...

Référence

KLEVEN, Henrik, Camille LANDAIS & Jakob Egholt SØGAARD (2018), « Children and gender inequality: Evidence from Denmark », NBER, working paper, n° 24219, janvier.

L'emploi dans les TPE représente 20 % de l'emploi salarié samedi 10 février 2018

Les entreprises de 1 à 9 salariés regroupent 20 % de l'emploi salarié concurrentiel (hors agriculture), soit 3 millions de salariés au 31 décembre 2016, pour plus d'un million d'entreprises, selon l'enquête ACEMO [1] de fin 2015. Elles emploient en moyenne 3 salariés, mais plus d'un tiers d'entre elles ne compte qu'un salarié. Plus de trois quarts des salariés travaillent dans le tertiaire. Les TPE recourent davantage au temps partiel, aux CDD et aux contrats aidés par l'État que les entreprises de 10 salariés et plus. La durée hebdomadaire collective de travail est de 36,3 heures (hors forfait) pour les salariés à temps complet. Les femmes représentent près de la moitié des salariés dans les TPE.

Les très petites entreprises sont concentrées dans le tertiaire

76,6 % des salariés des TPE travaillent dans le secteur tertiaire, dont la moitié dans les activités de « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ». 13,9 % des TPE dépendent de la construction avec 14,5 % de salariés et 7,6 % du secteur de l'industrie avec 9,5 % de salariés. Au sein des TPE, l'artisanat représente près de 400 000 entreprises qui emploient 1,2 million de salariés. 39 % des salariés des TPE sont employés dans une entreprise de l'artisanat. Les TPE du secteur de la construction et de l'industrie sont pratiquement toutes des entreprises de l'artisanat.

Les TPE entre mono-salarié et une moyenne de 3 salariés

Plus de la moitié des entreprises emploient 1 ou 2 salariés. Les entreprises « mono-salarié » représentent 36 % des très petites entreprises. Dans le secteur tertiaire, ces entreprises sont particulièrement implantées dans « l'enseignement privé, la santé et l'action sociale », mais aussi dans les « activités immobilières » et dans les « arts, spectacles ou autres activités de service ».

Près de la moitié des salariés des TPE sont des femmes

48,1 % des salariés dans les très petites entreprises sont des femmes. Elles y sont proportionnellement plus nombreuses que dans l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel (environ 44 % selon les DADS 2015, fichier des déclarations annuelles de données sociales produit par l'Insee). Dans les TPE du tertiaire, secteur qui compte le plus grand nombre de salariés, les femmes représentent 55,5 % des effectifs. Elles sont largement majoritaires dans les activités de « l'enseignement privé, la santé et l'action sociale » où elles représentent 79,5 % des salariés, et dans les activités des « arts, spectacles ou autres activités de service » avec une part de 70,2 %. Elles sont en revanche sous-représentées dans les secteurs de l'industrie (38,9 %) et de la construction (15,2 %).

Le temps partiel est plus fréquent dans les TPE

Bien qu'en légère baisse, le temps partiel reste toutefois bien supérieur à celui des entreprises de 10 salariés ou plus (15,7 %). La proportion de salariés à temps partiel s'échelonne de 11,9 % dans la construction à 52,3 % des salariés dans les activités de « l'enseignement privé, la santé et l'action sociale » du secteur tertiaire.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes

41,4 % des femmes salariées dans les TPE sont à temps partiel. Cette proportion est deux fois et demie plus importante que celle des hommes (15,5 %). L'écart est important dans tous les secteurs d'activité mais plus particulièrement dans la construction et l'industrie. Le recours au temps partiel diminue avec la taille de l'entreprise. La proportion de salariés à temps partiel est de 38,9 % dans les entreprises « mono-

salarié », 21,9 % dans celles employant entre 6 et 9 salariés, 17,4 % dans les entreprises de 10 à 99 salariés et 14,0 % dans les entreprises de plus de 100 salariés.

Le recours au CDD est plus répandu dans les TPE que dans les entreprises de taille plus importante

À titre de comparaison, dans les entreprises de 10 à 19 salariés, 9,5 % des salariés sont en CDD au 31 décembre 2016. Fin 2016, 24,2 % des TPE, soit près de 260 000 entreprises, emploient des salariés en CDD. Hors emplois aidés, la part de salariés en CDD reste stable à 6,8 % fin 2016. Elle est en légère hausse dans les TPE de la construction et de l'industrie passant de 6,2 % en 2015 à 6,5 % fin 2016. Elle est plus faible dans les « activités financières et d'assurance » (5,3 % des salariés de ce secteur sont en CDD). Elle est plus élevée dans le secteur des « arts, spectacles ou autres activités de service » où 21,0 % des salariés sont concernés.

Près de 170 000 entreprises, soit 15,7 % des TPE ont recours à des emplois aidés

75 % de ces entreprises n'emploient qu'un seul salarié en emploi aidé et 19 % en emploient deux. Parmi les entreprises qui n'emploient qu'un seul salarié en emploi aidé, 17 % n'ont pas d'autre salarié que celui-ci. Ce sont principalement des TPE « mono-salarié » du secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » employant un CUI-CAE et des entreprises de la restauration traditionnelle ou du secteur de la construction recourant à un apprenti. Les contrats aidés passent de 22 % en 2015 à 26 % en 2016.

Les contrats de formation en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) sont nombreux dans les TPE

62,2 % pour l'apprentissage et 13,2 % pour les contrats de professionnalisation. Parmi les salariés des TPE, la proportion de contrats de professionnalisation est en hausse passant de 11,8 % en 2015 à 13,2 % en 2016. La proportion d'apprentis passe de 65 % en 2014 à 62,2 % en 2015.

La France manque d'entreprises intermédiaires. Le gouvernement lance le PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) et proposera au printemps un projet de loi.
Références

- http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-024 v2.pdf
- https://www.economie.gouv.fr/entreprises/plan-action-croissance-transformation-entreprises-pacte

"L'archipel métropolitain", une nouvelle lecture des dynamiques territoriales samedi 10 février 2018

Alors que le débat public est dominé par les discours sur la métropolisation, un certain nombre de travaux renouvelle fortement la géographie humaine. Si le clivage ville/périphérie/campagne permet de comprendre la diversité de notre société, d'autres analyses vivifiantes nous sont proposées. Ainsi la géographe du CNRS Nadine Cattan a présenté dans le journal Le Monde une nouvelle lecture des dynamiques territoriales issue des travaux de son équipe pour la DATAR en 2012. Cette équipe de géographes redessine l'espace urbain en fonction des flux et des réseaux entre territoires et non pas en relation avec les périmètres administratifs.

Divers flux dessinent l'espace urbain...

Pour les auteurs de l'étude, la prise en compte de divers flux, mobilités humaines pour le travail, les loisirs, la consommation, les échanges économiques, scientifiques, culturels entre territoires... permet de mieux cerner les dynamiques territoriales au-delà de leur seul périmètre administratif. Car pour les chercheurs la vitalité d'un espace urbain tient aujourd'hui moins à ses dimensions qu'à ses connexions.

...et dépassent le périmètre administratif

Ils estiment que les périmètres administratifs sont figés et ne permettent pas de rendre compte des multiples relations qui connectent les territoires entre eux. Il s'agit, explique Nadine Cattan, de se pencher sur « leurs articulations et leurs interdépendances » et de passer de la « ville-territoire » à la « ville-réseaux ».

Il est vrai qu'en la matière la lecture des cartes parues dans le Monde est éclairante. Comme celle décrivant les liens de proximité entre les aires urbaines. On y voit que la ville de Bordeaux polarise sa région avec de nombreuses villes moyennes relais qui s'organisent autour d'elle mais qui ont peu de relations entre elles. À la différence, l'Alsace s'est constituée en pôle plus équilibré avec des villes ayant toutes sortes de relations entre elles.

Le concept d'archipel métropolitain

À la notion de « métropole », Nadine Cattan préfère la notion d' « archipel métropolitain », parce qu'elle introduit « la multipolarité plutôt que le monocentrisme » et parce que le terme de ville, comme celui de métropole, « ne raconte plus les dynamiques territoriales en cours ». Aussi, sur la base de l'analyse des systèmes urbains de proximité, l'étude a identifié quatre dimensions fondamentales dans le processus de métropolisation :

- L'accumulation : population totale, volume d'emplois, revenus versés ;
- L'attractivité : transports, tourisme, présence d'institutions, structures de recherche ;
- L'innovation : proportion de services à haute intensité de connaissance et industries de haute technologie ;
- L'interconnexion : mesure des relations entre systèmes, ainsi que la connexion avec Paris.

La notion de « système urbain »

Au final, c'est là qu'intervient la notion de « système urbain » qui permet d'appréhender les territoires comme des espaces dont le fondement même est la relation, l'interconnexion. Avec cette étude, l'équipe du CNRS passe du concept qui n'est pas nouveau à une démonstration basée sur des éléments concrets. Appliquée à toutes les agglomérations françaises de plus de 5 000 habitants, cette grille a fait émerger 26 systèmes urbains de proximité, qui sont aussi abordés dans leurs relations entre eux et dans leurs liens avec Paris.

Mais à quoi cela sert-il?

Pour Nadine Cattan, "Passer de ville à système urbain permet de changer nos grilles de lecture des dynamiques territoriales et ainsi de modifier nos politiques publiques". Ces nouveaux outils conceptuels devraient inciter les élus et les décideurs à s'éloigner de cette volonté ancestrale d'accumuler des populations et des emplois à un endroit donné et à mettre l'accent sur les questions de connexions. Les chercheurs souhaitent que les villes et les métropoles soient pensées en termes de complémentarité en indiquant que la prise en compte des interdépendances permettrait d'agir sur le développement territorial.

Dans un pays comme la France aussi richement doté en structures urbaines, ce concept est très pertinent. Il faudra donc apprendre à gouverner en dehors des cadres et des périmètres et raisonner à différentes échelles.

Sources

En savoir plus sur : http://www.lemonde.fr/.../une-nouvelle-lecture-des-dynamiques-territoriales...

https://www.scienceshumaines.com/un-territoire-en-mosaique...

Les 35 heures ont (presque) vingt ans. Il faut les actualiser et aller plus loin

• JEAN GADREY 11/02/2018

J'ai appris il y a quelques jours par un journaliste de la Voix du Nord qui souhaitait m'interviewer, Laurent Decotte, qu'il commençait à être temps de célébrer les 20 ans des 35 heures. C'est en février 1998 que la première « loi Aubry » a été adoptée *en première lecture*, l'adoption définitive datant de juin 1998. D'autres journalistes y ont pensé, et on trouve en particulier un long et passionnant entretien avec Dominique Méda sur le site AOC, <u>via ce lien</u>.

J'avais publié de mon côté en novembre 2014 cinq billets sur l'emploi, dont l'un portait sur le potentiel de créations d'emplois d'une réduction du temps de travail sur l'ensemble de la vie, incluant une réduction hebdomadaire moyenne. J'ai actualisé les données, graphiques et tableaux pour cet anniversaire. Voici une version modifiée de ce billet.

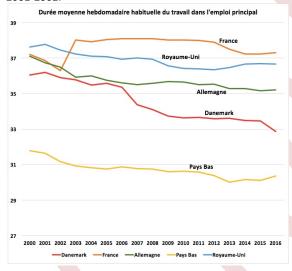
Le « partage du travail », ou la RTT, a fait ses preuves dans le passé : si nous avions aujourd'hui la même durée annuelle du travail qu'au milieu des années 1960, il y aurait peut-être 5 à 6 millions de chômeurs EN PLUS, voir le dernier graphique en annexe. Ce n'est pas la seule voie de création d'emplois utiles. Elle pourrait « produire » entre un tiers et un quart des 3 à 4 millions d'emplois à ajouter en 10 à 20 ans pour en revenir à un taux de chômage très faible, avec zéro chômeur de longue durée, en répondant à des besoins sociaux et écologiques urgents. Je me contenterai ici de rassembler des pistes à combiner en vue d'une nette réduction du temps de travail SUR L'ENSEMBLE DE LA VIE, conformément à l'idée simple : travailler moins pour travailler tous (ceux qui le souhaitent).

LES 40 000 HEURES ET LES 35 HEURES

Comme je l'ai rappelé dans un billet du 30/10/2014, Jean Fourastié prévoyait pour la fin du 20ème siècle la semaine de 30 heures et une durée de vie active de 35 ans, soit « les 40 000 heures » sur une vie active, titre de son livre de 1965. 40 000 heures, c'est environ 1.200 heures de travail par an en moyenne pendant 35 ans. Nous n'y sommes pas, mais l'objectif des 40.000 heures d'ici 20 ans (soit une réduction d'environ 20 %) me semble aujourd'hui réaliste sur le papier même si politiquement c'est une autre histoire. Quoi qu'il en soit, c'est bien ainsi qu'il faut poser le problème : sur l'ensemble de la vie, et pas seulement en termes de temps de travail hebdomadaire, et sous réserve de réduire nettement les inégalités de revenu, faute de quoi les plus modestes en feraient les frais au lieu d'en bénéficier.

Le pays des 35 heures est l'un des pays « développés » où l'on travaille le plus...

Le graphique et le tableau suivants reposent sur les <u>données de l'OCDE</u> sur la durée moyenne hebdomadaire habituelle de travail dans l'emploi principal, tous types d'emplois (temps plein et temps partiel, salariés et indépendants). Le pays des 35 heures est l'un de ceux où l'on travaille le plus par semaine! Et alors que presque partout ailleurs la durée hebdomadaire moyenne continue à baisser, elle stagne en France depuis 2001-2002.



| Durée hebdomadaire du tr | avail, 2016 |
|--------------------------|-------------|
| Pays Bas | 30,3 |
| Danemark | 32,9 |
| Norvège | 34,3 |
| Suisse | 34,7 |
| Allemagne | 35,2 |
| Australie | 35,8 |
| Irlande | 35,9 |
| Suède | 36,4 |
| Autriche | 36,5 |
| Finlande | 36,7 |
| Italie | 37,0 |
| Belgique | 37,0 |
| France | 37,3 |
| Nouv-Zélande | 37,7 |
| Espagne | 37,7 |
| <u>Estonie</u> | 38,4 |
| Lettonie | 38,7 |
| Islande | 39,4 |
| Slovenie | 39,4 |
| Portugal | 39,6 |
| Hongrie | 39,7 |
| Rép. slovaque | 40,0 |
| Rép. tchèque | 40,2 |
| Pologne | 40,7 |
| Grèce | 42,3 |

Ajout du 12 février : je m'aperçois qu'en confectionnant ce tableau, j'ai oublié le Royaume-Uni. Il est au niveau de la Finlande, à 36,7 heures.

L'UN DES MEILLEURS RAPPORTS QUALITÉ/PRIX DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'EMPLOI

Il existe des bilans (contrastés) des 35 heures, dont je rappelle qu'elles sont loin de concerner la majorité des salariés, d'autant que depuis 2002 on n'a cessé de les détricoter ou de les « assouplir » en réduisant d'autant leur impact positif sur l'emploi. Voir en particulier le bilan effectué à l'OFCE en 2012 par Eric Heyer via cet article d'Alternatives économiques : Le (bon) bilan des 35 heures.

En résumé : « Les 35 heures n'ont pas entamé la compétitivité des entreprises et les performances économiques françaises. Ni dégradé les finances publiques ». Cela dit, les incidences sur les bas salaires et sur les conditions de travail des moins qualifiés ont été moins positives et c'est un point essentiel à retenir à l'avenir. Quant au coût public par emploi ajouté (environ 350.000 emplois), « une fois le bouclage macroéconomique pris en compte [rentrées de cotisations sociales et d'impôts, réduction des allocations chômage], le surcoût de ces allégements ne s'élève qu'à 3 milliards d'euros annuels ».

Trois milliards nets par an pour 350.000 emplois, soit moins de 9.000 euros annuels par emploi ajouté, c'est l'un des meilleurs rapports qualité/coût des politiques publiques de l'emploi ! Pour créer des emplois utiles, la RTT, en partie financée par l'Etat afin de ne pas aggraver la situation des entreprises (je ne parle pas de la minorité d'entre elles qui gavent leurs actionnaires de dividendes en négligeant l'investissement), est infiniment plus « rentable » que les cadeaux aux entreprises que sont le CICE et le pacte de responsabilité. Au moins dix fois plus efficace une fois effectué le « bouclage macro » !

D'AUTRES ASPECTS POSITIFS... PLUS OU MOINS

Au-delà du chiffrage économique, bien d'autres dimensions du passage aux 35 heures ont été analysées sur la base de grandes enquêtes : effets sur les modes de vie, sur la vie familiale, sur la vie au travail et les conditions de travail, sur la santé, sur les pères et les mères, sur les usages du temps libéré, sur la durée du travail à temps partiel, etc. Vous trouverez tout cela dans ce gros diaporama (accessible par ce lien : bilanrtt.pdf) que l'on doit à Dominique Méda, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, et dans son entretien récent que j'ai déjà cité, sur le site AOC.

Il est vrai que pour mener des politiques de RTT justes, intégrant l'objectif de réduction des inégalités, sans perte de revenu pour une grande majorité des salariés, incluant les hôpitaux et d'autres secteurs, il faut aller plus loin que ce qui précède. Il faut des négociations multiples, envisager le cas des petites entreprises, admettre que pour une partie des salariés et surtout des salariées, celles qui sont à temps partiel contraint, il ne faut pas réduire mais augmenter le temps de travail, etc. Il faut remettre ces questions sur la table. J'ai piqué sur la page Facebook perso de mon ami Guillaume Duval cette image qu'il a lui-même piquée hier sur le site de La Voix du Nord, et cela vaut bien des chiffres et des analyses économiques !





Et surtout la santé

« Il travaille comment papa aujourd'hui ? » C'était matin (5 h - 13 h), après-midi (13 h - 21 h), nuit (21 h -5 h) ou repos. Repos, tu parles ! Il enchaînaît matin, après-midi, nuit, repos, son repos consistant à « descendre de nuit », c'est-à-dire à se coucher à 6 h du matin, à se lever midi. Et à reprendre le lendemain à... 5 h du matin. Et c'était comme ça toute l'année, à « feu continu », comme il le dit aujourd'hui : ja mais plus de 24 heures sans être à l'usine, dimanches (payés double) et fériés compris. Mon père prenait souvent deux semaines de congé à Pâques, trois l'été. Et entre fin juillet et avril, ce flux continu n'était interrompu que par quelques (les doigts d'une main) repos compensateurs des jours fériés. Une folie, dans un bruit as-sourdissant, par 50 °C près des machines, à respirer de quoi vous obstruer les bronches à jamais. Étudiant, je l'ai fait chaque été, en pleine force de l'âge. En fin de mois, j'étais exténué. Et puis il y a eu les 35 heures et « ma vie a

changé », dit-il. En 2001, il est passé à un cycle deux matins, deux après-midi, un repos, deux nuits, quatre repos. Quatre repos! « Des jours où je finissais par voir clair. Jusqu'alors, je n'avais vécu que dans la fatigue. » Mon père bossait à Arc International, il est officiellement en retraite depuis le début de l'année. Il a suivi vingt-quatre ans le premier rythme, quinze ans celui sous les 35 heures. L'an dernier, il avec dix minutes est arrivé d'avance sur moi et mes amis encore trentenaires en haut du mont Ventoux. « Pas sûr que l'aurais eu cette forme sans les 35 heures. » Il a fait mieux que survivre, car autour de lui, il en a vu partir.

DURÉE HEBDOMADAIRE: VERS LES 32 PUIS 30 HEURES?

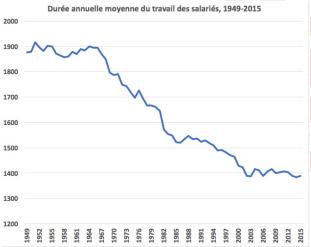
Pour réduire nettement la durée du travail sur l'ensemble de la vie (selon Jean Viard, on serait passé de 40 % à 12 % entre 1900 et aujourd'hui), il faut tenir compte de plusieurs variables. Certes, la durée hebdomadaire moyenne, en sachant qu'elle ne s'applique pas aujourd'hui à certains contrats de salariés « au forfait » ni aux indépendants. Mais aussi la durée sur le mois, l'année, la durée de vie au travail, l'âge d'entrée dans la vie dite active, l'âge moyen de départ à la retraite dans de bonnes conditions incluant la prise en compte de la pénibilité, etc. Et puis, la réduction de la durée de la vie au travail, c'est aussi une liste de mesures bénéfiques individuellement et collectivement et de droits à conquérir, voir ce billet.

Pour ma part je trouverais qu'un objectif fixé à 32h, puis 30h, s'il est équitablement conçu, est souhaitable et réaliste dès lors qu'on veut vraiment s'en prendre au chômage de masse. D'ailleurs, quand on divise le temps de travail total dans l'économie par la population active, chômeurs compris, on trouve... 31 heures par semaine en France, et 29 heures en Allemagne, voir ce lien.

De très bons amis me disent qu'il semble bien difficile aujourd'hui de défendre ces idées. Ils ont raison, c'est difficile, l'oligarchie a marqué des points dans les esprits. Mais ce n'est pas plus difficile ni plus irréaliste que de gagner certains autres combats qui n'étaient pas évidents (voir <u>ce billet récent</u>), ou de proposer en 2000 une taxation des transactions financières que presque toutes les « élites » jugeaient alors inutile et infaisable, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui même si la mise en œuvre est sans cesse repoussée.

ANNEXE

Le graphique suivant a été mis au point sur la base des comptes nationaux. Entre le milieu des années 1960 et 2002, la durée annuelle moyenne de travail des salariés est passée de 1900 heures à 1400 environ, pour ensuite stagner. Sans cette réduction historique, nous aurions peut-être 5 à 6 millions de chômeurs en plus !



Voir enfin le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la RTT.

Changer l'entreprise : ce que dit le droit

Par Giulietta Gamberini | 11/02/2018, 7:27 | 2807 mots

(Crédits : iStock)Intérêt social, RSE, fondation, entreprise à mission... Autant de termes largement utilisés dans le débat autour de la réforme de l'objet social des entreprises, mais dont le sens reste parfois obscur. Pour vous aider à y voir plus clair, nous revenons sur certaines notions clés.

ENTREPRISE

À la différence des systèmes juridiques d'autres pays, le droit français ne définit pas l'entreprise ou l'entrepreneur, tout en y faisant souvent référence (dans des domaines différents tels que le droit commercial, du travail, etc.). Pour être sujet de droit et jouir de la personnalité juridique, l'entreprise doit donc opter pour une forme juridique propre, adaptée à sa taille et à ses activités : entreprise individuelle, société, association, mutuelle ou coopérative. Les jurisprudences française et communautaire ont toutefois précisé des critères permettant d'apprécier l'existence d'une entreprise : l'exercice d'une activité économique de production, de distribution ou de transformation de biens ou de services ; la présence d'une organisation propre ; et l'affectation de moyens - humains, matériels et immatériels - nécessaires à l'exercice d'une activité.

SOCIÉTÉ

Définie à l'article 1833 du Code civil, la société est une fiction légale conférant la personnalité juridique à une entité économique formée de plusieurs personnes qui, par contrat, mettent en commun des biens, des droits, ou des services en vue de l'exercice d'une entreprise commune et du partage des bénéfices ou de l'économie qu'elle engendrera. Le Code civil français, rédigé en 1804, lie en effet étroitement la notion de profit ou de « cause » lucrative à celle de société. Selon la nature de l'objet déterminé par les associés, le droit français distingue entre sociétés civiles et commerciales. Les sociétés commerciales sont régies par la loi et ses « statuts » contractuels. Les associés des sociétés commerciales se voient attribuer des titres qui s'appellent « parts » dans les sociétés de personnes et « actions » dans les sociétés de capitaux, et qui représentent les droits que leur confèrent leurs apports au capital. Lorsque la société est à responsabilité limitée, seule la société s'engage et est responsable vis-à-vis des tiers, alors que les associés ne sont engagés qu'à la hauteur de leurs apports.

OBJET SOCIAL

Condition fondamentale d'existence de la société, l'objet social délimite les activités qu'elle va pouvoir exercer et la capacité juridique de ses dirigeants à la représenter. L'article 1833 du Code civil stipule qu'il doit être licite. Il est défini par les associés dans les statuts et doit être déterminé et clair. Aujourd'hui toutefois, il prend souvent la forme d'un inventaire plutôt large, afin de réduire le risque de perdre des opportunités commerciales. L'objet social peut être modifié au cours de la vie de l'entreprise, mais cela demande de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de faire entériner la décision par les associés de la société.

INTÉRÊT SOCIAL

L'article 1833 du Code civil stipule également que « toute société doit (...) être constituée dans l'intérêt commun des associés ». C'est à l'aune de la poursuite de cet intérêt social que sont évaluées les décisions de gestion des dirigeants. Sa définition reste toutefois discutée en France, oscillant selon le type de société et le contexte entre l'idée de l'« intérêt des actionnaires », celle de l'« intérêt de l'entreprise » et la notion d'« intérêt de la personne morale ».

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Le concept de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) s'est construit dans les années 1980-1990 autour de l'idée de la nécessité de prendre en compte, dans l'évaluation des conséquences de ses activités, l'intérêt non seulement des actionnaires mais de l'ensemble des parties prenantes. Dans l'Union européenne, elle a été définie pour la première fois par la Commission en 2001 dans un livre vert. Si une grande partie des préconisations sociales et environnementales qui constituent la RSE est encore régie par des règles non contraignantes ("soft *law"* ou "droit mou", que les entreprises sont libres d'intégrer ou pas), quelques obligations relevant de la RSE existent néanmoins. La France a notamment adopté dès 2001 une obligation de *reporting* extrafinancier, en imposant aux sociétés cotées la publication dans leur rapport de gestion annuel d'informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Cette obligation a été progressivement renforcée et étendue. Aujourd'hui elle concerne les entreprises d'au moins 500 salariés et dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur ou égal à cent millions d'euros. Un « devoir de vigilance » a aussi été introduit par la loi en 2017, consistant dans l'obligation faite aux entreprises donneuses d'ordre de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations. Les sociétés françaises qui emploient au moins 5 000 salariés en France et celles qui ont leur siège social ailleurs mais emploient plus de 10000 salariés dans l'Hexagone doivent désormais établir et publier un plan de vigilance pour prévenir les risques en matière d'environnement, de droits humains, mais aussi de corruption, dans le cadre de l'exercice de leurs propres activités et de celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, en France comme à l'étranger.

ASSOCIATION

Comme une société, une association est une convention entre deux ou plusieurs personnes. La différence fondamentale est que l'objectif du contrat d'association ne peut pas résider dans le partage de bénéfices entre les parties : il consiste dans la mise en commun de connaissances et/ou d'activités à des fins non lucratives. Les associations peuvent néanmoins posséder des titres de société, voire créer une société filiale. L'objet de l'association est libre dès lors qu'il est licite, et peut donc correspondre à la défense d'une cause sociale ou environnementale. Les associations actives régies par la loi 1901, qui exige une simple déclaration, sont quelque 1,5 million en France.

MUTUELLE

Comme les associations, les sociétés mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif, régies par le Code de la mutualité. Elles récoltent des cotisations de leurs membres et mènent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans leur intérêt ou dans celui de leurs ayants droit. Leurs premiers statuts dédiés en France remontent à 1820. Leur création est soumise à déclaration. Certains de ces organismes, comme les Caisses primaires d'assurance maladie, fonctionnent sous le contrôle de l'État et participent ainsi au fonctionnement du service public.

COOPÉRATIVE

Créée en 1830, la coopérative est un type particulier de société à objet civil ou commercial, mais où la finalité lucrative est remplacée par une finalité mutualiste. Sa « cause » est notamment de contribuer à la satisfaction et à la promotion des activités économiques et sociales de ses membres, y compris par la mise en commun de moyens de production, ou l'achat ou la vente de biens, mais aucun bénéfice n'est jamais distribué aux associés. Ses membres peuvent juste recevoir des ristournes sur les résultats bénéficiaires. Chaque associé dispose en outre du même nombre de votes, indépendamment de ses apports. À côté des sociétés coopératives dont l'objet est général, certaines ont un objet particulier et sont soumises à des règles de fonctionnement spécifiques : les plus connues sont les sociétés artisanales, de banque, de consommation, ainsi que les sociétés coopératives ouvrières de production (Scop) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic).

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

En 2014, la loi française a reconnu pour la première fois une réalité dont l'existence en France date pourtant du xixe siècle : l'économie sociale et solidaire (ESS), à savoir un ensemble de structures ayant en commun l'ambition de poursuivre des objectifs d'utilité et de cohésion sociale. Dit « loi Hamon », ce texte du 31 juillet 2014 vise notamment à soutenir et à développer ce secteur, en sécurisant son cadre juridique, en consolidant ses outils de financement et en renforçant le pouvoir des salariés. En posant le périmètre de l'ESS, la loi l'a aussi ouvert au-delà des structures qui la constituent traditionnellement - et qui continuent d'en faire partie de plein droit -, à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations. Les autres personnes morales sont désormais admises à faire partie de l'ESS, à condition qu'elles poursuivent un but « autre que le seul partage des bénéfices », qu'elles adoptent « une gouvernance démocratique », qu'elles consacrent majoritairement leurs bénéfices au maintien ou au développement de l'activité d'entreprise ; et que la société constitue une réserve statutaire impartageable, dite fonds de développement. Depuis, les principes de l'ESS ne sont donc plus liés à une forme juridique mais à la poursuite d'un objectif d'utilité sociale.

Afin de labelliser les entreprises les plus exigeantes socialement, la loi définit en outre un agrément : celui d'« entreprise solidaire d'utilité sociale » (Esus) - qui remplace l'ancien agrément « Entreprise Solidaire », créé en 2001. L'obtention de cet agrément permet d'accéder à certains dispositifs de soutien et de financement. Selon un bilan dressé en 2016, l'ESS emploie 2,4 millions de salariés en France, soit 12,8 % de l'emploi privé. L'essor de l'ESS et de l'agrément limité semble toutefois freiné par la lourdeur des modifications statutaires et des démarches administratives demandées par la loi, en contrepartie d'avantages plutôt limités.

ENTREPRISE À MISSION

Développée en opposition à la notion traditionnelle d'entreprise tirée par la performance financière (revenue-led company), l'idée de créer un cadre juridique pour une « entreprise à mission » (mission-led company) vise justement à garantir la possibilité de poursuivre, dans le cadre de structures lucratives, d'autres objectifs sociaux et environnementaux correspondant aux intérêts d'une pluralité de parties prenantes. L'objectif serait entre autres de permettre d'associer recherche du profit et utilité sociale, et de dépasser les limites des politiques et obligations RSE, en laissant les entreprises libres de définir leurs missions et en rendant ces engagements opposables aux actionnaires. Si, en effet, rien ne s'oppose aujourd'hui en France à l'inclusion d'une « mission d'entreprise » dans l'objet social, sa prise en compte dans l'interprétation de l'intérêt social n'est pas assurée, alors que la finalité lucrative reste la seule « cause » des sociétés. Plusieurs modèles d'entreprise à mission ont été adoptés à l'étranger, laissant une marge de choix plus ou moins large aux associés concernant la définition des objectifs poursuivis et fixant des régimes d'évaluation, de contrôle et d'opposabilité plus ou moins stricts.

FONDATION

Créée en 1987, la fondation est aussi une entité à but non lucratif dont les fondateurs affectent d'une manière irrévocable un ensemble de biens, de droits ou de ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but désintéressé.

FONDATION ACTIONNAIRE

C'est l'une des formes que peut justement prendre l'entreprise à mission. Il s'agit notamment de fondations, donc d'entités à but non lucratif, mais qui possèdent tout ou une partie des actions d'une entreprise industrielle ou commerciale, la majorité des droits de vote et/ ou la minorité de blocage. Le modèle de philanthropie classique, où l'entreprise alloue une part de ses bénéfices à une fondation, est ainsi inversé : ici, c'est la fondation qui détient l'entreprise, qui oriente sa stratégie et qui finance sa cause grâce aux dividendes perçus. L'objectif poursuivi par ces fondations va par ailleurs souvent au-delà des projets culturels, sociaux ou environnementaux : il est parfois, aussi, de protéger l'entreprise, de maintenir le patrimoine industriel sur le territoire national, de développer l'emploi... La cession des actions de l'entreprise est strictement encadrée, ce qui rend toute tentative d'OPA hostile impossible, et la stratégie est orientée par une vision de long terme dépassant la redistribution de dividendes.

De nombreux exemples de telles fondations existent dans plusieurs pays, avec des noms différents : « fondations entrepreneuriales », « fondations économiques », « fondations commerciales », « industrial fondations »... En outre, de nombreuses PME, Ikea (Suède), Bosch (Allemagne), Rolex (Suisse), Tata (Inde), Carlsberg et Lego (Danemark) appartiennent à des fondations. Au Danemark, les fondations actionnaires représentent 54 % de la capitalisation boursière de Copenhague. Dans la plupart des pays, il n'existe toutefois pas de statistiques précises à leur sujet.

Elles sont toujours issues du choix du fondateur de l'entreprise qui, au moment de sa succession, a décidé de créer une structure d'utilité publique, sans propriétaire et sans but lucratif, et de lui transmettre la totalité ou une partie du capital et des droits de vote, en renonçant à une transmission familiale ou aux gains d'une vente avec plus-value. Leur régime et leur fiscalité varient toutefois suivant les pays.

En France, deux de ces fondations existent déjà : la Fondation Marguerite et Alexandre Varenne, créée en 1988 et propriétaire majoritaire du Groupe de presse Centre France/La Montagne, et Les Laboratoires Pierre Fabre, propriétaires des titres de la société éponyme. Mais le droit français ne favorise pas leur essor. L'obstacle ne réside pas tant dans la définition de la fondation, à savoir « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif » (article 18 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat), que dans le fait que, en France, une fondation ne jouit de la capacité juridique qu'après parution d'un décret en Conseil d'État reconnaissant son utilité publique. Or cette procédure d'instruction dure en moyenne plus de dix-huit mois. Surtout, le Conseil d'État a développé une doctrine contraignante sur les modes de gouvernance, le rôle des fondateurs, les dotations, les finalités poursuivies, ce qui explique d'ailleurs le nombre assez limité de fondations d'utilité publique en France (630). Une interprétation stricte de la notion d'« oeuvre d'intérêt général » exclut ainsi les missions purement économiques, comme la préservation de l'emploi. Si, depuis 2005, la loi autorise explicitement que « dans le cadre d'une opération de cession ou de transmission d'entreprise, [les fondations reçoivent] des parts sociales ou des actions d'une société ayant une activité industrielle ou commerciale, sans limitation de seuil ou de droits de vote », le respect du « principe de spécialité », auquel cette opération est conditionnée, est ainsi encore largement interprété dans le sens d'interdire toute participation majoritaire dans une entreprise dont l'activité ne poursuivrait directement les finalités de la fondation. La cession des titres d'une entreprise à une fondation se heurte également en France à l'obstacle de la réserve héréditaire, qui doit être conservée aux héritiers dans toute succession.

En 2008, la loi française a néanmoins institué des sortes de fondations pouvant être créées par simple déclaration, les fonds de dotation, qui ont rencontré un véritable succès : il en existe désormais plus de 2 000. Tout en devant poursuivre une finalité d'intérêt général, ils peuvent posséder des titres de participation d'une ou plusieurs sociétés commerciales.

Les fondations d'entreprise, enfin, créées pour une durée nécessairement limitée par des sociétés civiles ou commerciales pour réaliser une oeuvre d'intérêt général, peuvent posséder des titres de sociétés. Mais si elles détiennent des actions de la ou des sociétés fondatrices, ou de sociétés contrôlées par elles, elles ne peuvent alors exercer les droits de vote attachés à ces actions.

SOCIÉTÉ À OBJET SOCIAL ÉTENDU (SOSE)

Ce statut d'entreprise à mission a été proposé en 2015 par Mines ParisTech, à l'issue de recherches menées dans le cadre d'un programme du Collège des Bernardins. Il se pose en alternative européenne aux modèles développés dans les pays anglo-saxons. La proposition prône le respect de la liberté de l'entreprise dans la définition de sa mission comme dans celle de la méthode d'évaluation. Elle rend toutefois cet engagement soumis à une évaluation spécifique (par un Conseil de l'objet social étendu - Cose - rassemblant les diverses parties prenantes) et opposable. Certaines entreprises, comme Nutriset et la Camif, expérimentent ce statut.

SOURCES

Deux rapports clairs et exhaustifs, réalisés par la société de conseil en stratégie Prophil, ont constitué notre source principale : « Les entreprises à mission, Panorama international des statuts hybrides au service du bien commun », publié en 2017, et « Les fondations actionnaires. Première étude européenne », 2016.

Se faire une opinion?

par Danielle Kaisergruber - 11 Février 2018

« Macron... Tu en penses quoi ? » Descartes avait affirmé que le bon sens était la chose du monde la mieux partagée. Au milieu du 17e siècle c'était une affirmation véritablement nouvelle : chacun pouvait penser, exercer son esprit et se faire une opinion sur l'état du monde. Bien, mais il faut raisonner.

Aujourd'hui le monde est bourré de contradictions : il faudrait moins de voitures dans les villes, mais les millions de marchandises commandées sur Internet circulent dans des camionnettes qui les parcourent (pas toujours remplies et pas toujours récentes) pour la grande « satisfaction du client ». Viendra le moment où je commanderai en ligne un mojito qui me sera livré par drone. Les opérations bancaires sont de plus en plus dématérialisées, on peut à peu près tout faire en ligne jusqu'à converser avec un algorithme pour monter un dossier de prêt. Mais les complications nécessaires à la production d'une monnaie virtuelle, le fameux bitcoin, et de toutes ces agitations en ligne nécessitent des « fermes » (on n'ose plus le mot « usine », « ferme » ça ferait presque écolo) de serveurs informatiques de très grande taille et bouffeuses de grandes quantités d'énergie... L'énumération de nos contradictions serait longue...

Que vont produire les réformes économiques et sociales en rafale sur la société française, largement aussi contradictoire que les autres? Quels effets immédiats, indésirables ou non, puis quelles conséquences à plus long terme, d'autant qu'elles vont interagir entre elles? Pour donner à l'apprentissage, comme voie de formation initiale et comme dispositif de formation en cours de vie, toute sa place, il fallait effectivement le simplifier, en responsabiliser les acteurs : les branches professionnelles, les entreprises qui embauchent et les centres de formation. Et donner de la liberté aux établissements de formation. Mais pourquoi maintenir la « rivalité » avec les filières scolaires classiques en lycées professionnels (voir Jean-Raymond Masson, « Les mots et les choses de la formation professionnelle en Europe », Metis)? L'enjeu plus lointain : que les entreprises se donnent les moyens d'assurer un rôle formateur et que la « grande maison » Éducation nationale le reconnaisse.

Ouvrir l'assurance-chômage aux non-salariés: oui bien sûr. Assurer un accompagnement vigilant de ceux qui recherchent un emploi : oui bien sûr. Tous les travaux récents (de l'OCDE en particulier) montrent que les accompagnements renforcés, exigeants, sévères parfois, des demandeurs d'emploi conduisent à des retours à l'emploi de meilleure qualité et pour des durées plus longues, tandis que le couplage sanctions/accompagnement flou conduit à des reprises rapides, mais de n'importe quel emploi en CDD... Taxer ces CDD hyper courts : trois fois oui.

Ouvrir le dossier des fonctionnaires, autrement qu'en procédant à des suppressions de postes à l'aveugle (typiquement le non-remplacement des partants en retraite) : oui bien sûr. Les parcours professionnels sont longs aujourd'hui (42, voire 45 années de carrière), et il est facile de concevoir quel soulagement ce peut être pour ceux qui voudraient changer de métier de le faire dans de bonnes conditions. Nous connaissons tous des enseignants qui ont adoré leur métier, mais qui après l'avoir exercé pendant 20 ans, voudraient « faire autre chose », « aller voir ailleurs » (et pas forcément dans la fonction publique). Réfléchir aux fonctions qui doivent être exercées de manière non discutable par des fonctionnaires : toutes les grandes fonctions régaliennes bien sûr, défense, justice, police et inspections/contrôles, ou bien à la fois par des fonctionnaires et des salariés du privé, comme dans les secteurs de l'enseignement et de la santé où la bonne articulation entre deux est déterminante (soins de ville et hôpital par exemple).

Les réformes en rafale rendent difficile la construction d'un jugement, étourdissent quelque peu, d'autant que les effets s'en feront sentir dans le temps long. Et ne sont pas toujours ceux que l'on croit : ainsi les entreprises semblent avoir retenu de la Loi Pénicaud de l'été 2017 les ruptures conventionnelles collectives, là où l'on attendait quantité d'accords d'entreprise dérogatoires sur le temps de temps de travail et les heures supplémentaires. Par contre les mêmes entreprises ne semblent pas se précipiter pour réorganiser et simplifier les organes de représentation des salariés (CE, CHSCT, DP...). Empressés à réclamer des réformes, à pester ou se retirer des négociations dans la tradition du grand cinéma du « dialogue social », les représentants des entreprises oublient le plus souvent le service après-vente de ce qu'ils ont obtenu. Et les représentants des salariés ne font guère mieux. C'est accorder trop de place à la « Loi » et pas assez à la manière dont on peut s'en emparer sur le terrain des organisations, dans les territoires, se l'approprier pour faire bouger les choses et innover. En somme, faire les « jardiniers » comme l'évoquait Jean-Marie Bergère dans les éditos de Metis de janvier. Aurions-nous un peu trop d'architectes et pas assez de jardiniers ?

Mais c'est seulement quand ça pousse que l'on peut se faire une opinion.